

# SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



## RAPPORT DE RECHERCHE

### Étude qualitative des expériences au sein des pavillons de ressourcement pour femmes

2023 N° R-470

ISBN : 978-0-660-68316-4

N° de cat. : PS83-3/470F-PDF

This report is also available in English. Should a copy be required, it can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Ce rapport est également disponible en français. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.



Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada

Canada



Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada

Canada 

# Étude qualitative des expériences au sein des pavillons de ressourcement pour femmes

Laura Hanby

Rissa Reist

Angela Smeth

Sarah Cram

et

Dena Derkzen

Service correctionnel du Canada

Mai 2023





Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada

Canada 

## Remerciements

Cette étude n'aurait pas été possible sans la coopération et la participation volontaires des 59 personnes qui ont accepté de participer à l'étude dans l'espoir que les renseignements qu'elles ont fournis puissent contribuer à faire la lumière sur les réalités actuelles des pavillons de ressourcement pour femmes. Nous remercions les membres du personnel de la Maison de ressourcement Buffalo Sage, du Pavillon de ressourcement Eagle Women et du Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci qui a offert son soutien et consacré de son temps pour faciliter les visites dans ces unités opérationnelles et les processus de collecte de données.

La présente recherche est le fruit d'une collaboration avec la Direction des initiatives pour les Autochtones (DIA). Nous remercions Marty Maltby, Jessica Feiereisen, Derek Dubiellak, Kirsten Miller, Mili Jobanputra, Mary Lynne Barylski et Ona-Lee DeMong pour leur partenariat et leur collaboration continus, leur soutien et leur rétroaction dans le cadre du projet de recherche.

Nous remercions nos collègues de la Direction de la recherche, notamment Danielle Hawthorn pour son aide en matière d'assurance de la qualité des transcriptions et de révision du rapport par les pairs, ainsi qu'Andrea Moser pour son soutien tout au long de ce projet.



Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada

Canada 

## Résumé

**Mots clés :** *pavillons de ressourcement, délinquants autochtones, femmes, résidentes, expériences, activités*

Les pavillons de ressourcement sont des environnements qui utilisent les valeurs, les traditions et les croyances autochtones pour offrir des services et des programmes adaptés à la culture des délinquants autochtones. L'objectif de la présente étude de recherche était d'examiner qualitativement les effets, les interventions et les activités générales des pavillons de ressourcement pour femmes, qu'ils soient gérés par le Service correctionnel du Canada (SCC), par une collectivité autochtone, ou par un organisme partenaire dans le cadre d'une entente en vertu de l'article 81 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*.

Afin d'obtenir une compréhension globale et exhaustive de ces expériences, l'étude a comporté des visites d'unités opérationnelles et des entrevues individuelles semi-dirigées avec des résidentes, des Aînés/conseillers spirituels et des membres du personnel du seul pavillon de ressourcement pour femmes administré par le SCC (le Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, en Saskatchewan) et des deux établissements pour femmes visés par l'article 81 (Maison de ressourcement Buffalo Sage, en Alberta, Pavillon de ressourcement Eagle Women, au Manitoba). Au total, des données d'entrevues ont été recueillies et analysées thématiquement pour 30 résidentes, 26 membres du personnel et trois Aînés/conseillers spirituels.

Les récits ont révélé que même si l'environnement général de chaque pavillon de ressourcement présentait de multiples facettes, les approches holistiques, tenant compte des traumatismes et fondées sur le genre étaient uniformes pour l'ensemble des pavillons. Le fort accent mis sur la culture, sur la spiritualité et sur les possibilités de participer à des cérémonies et à d'autres activités culturelles a permis de guider les résidentes tout au long de leur parcours de guérison. En outre, un éventail d'interventions et de possibilités étaient offertes aux résidentes afin de les mobiliser et de leur offrir une structure renforcée; notamment des programmes, de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi, des activités de réunification des familles et d'autres activités prosociales. Dans la plupart des cas, les pavillons de ressourcement ont affiché des relations solides entre les résidentes, des relations ouvertes et dynamiques avec le personnel et des liens forts avec les Aînés/conseillers spirituels, et ce, grâce à un soutien et à des efforts d'accompagnement immenses. Le fait de résider dans un pavillon de ressourcement a également favorisé l'établissement de liens avec la famille et les amis et a aidé les résidentes à nouer des liens avec la collectivité dans le cadre de leur préparation à leur mise en liberté.

Selon les constatations de l'étude, grâce à ces approches, les pavillons de ressourcement pour femmes ont permis aux résidentes de renforcer ou de conserver leur identité culturelle, leur sentiment d'appartenance, leur lien avec les personnes et les lieux et les perspectives de réussite de leur réinsertion sociale. Ces environnements ont favorisé la création d'un espace permettant aux résidentes de faire de l'introspection et de l'autoréflexion, de trouver l'équilibre en elles et de favoriser un sentiment d'engagement et de responsabilité à l'égard de leur parcours de guérison et des attentes du pavillon de ressourcement.

Les constatations de la recherche ont mis en lumière certains des enjeux opérationnels et certaines des pratiques exemplaires qu'on trouve dans les trois pavillons de ressourcement pour femmes, y compris en ce qui concerne le nombre de places disponibles, les pratiques et les besoins en matière de dotation en personnel ainsi que les communications, les politiques et les pratiques. Dans l'ensemble, la présente étude souligne l'environnement unique des pavillons de ressourcement en mettant l'accent sur la culture et la spiritualité ainsi que sur les interventions, les possibilités et les relations qui contribuent à créer un cadre propice à la guérison, à l'esprit communautaire et à la préparation en vue de la réinsertion sociale. De plus, l'étude approfondit la compréhension de l'incidence des pavillons de ressourcement pour femmes pour les délinquantes autochtones, et elle ajoute aux données probantes, de plus en plus nombreuses, relatives à leur pertinence pour ce qui est de fournir des interventions et un soutien adaptés à la culture.



## Table des matières

Remerciements.....	ii
Résumé.....	iii
Liste des figures .....	v
Liste des annexes .....	vi
Introduction.....	1
Services correctionnels pour femmes autochtones .....	3
Pavillons de ressourcement et résultats correctionnels.....	4
Expériences au sein du pavillon de ressourcement.....	6
La présente étude .....	8
Méthode .....	10
Procédure .....	10
Participant.es .....	11
Matériel .....	16
Résultats .....	17
Expérience et environnement généraux .....	17
Interventions et possibilités.....	31
Relations et collectivité.....	39
Réinsertion sociale .....	46
Défis d'ordre opérationnel et pratiques exemplaires .....	53
Analyse .....	64
Conclusions.....	65
Limites de l'étude et orientations futures.....	68
Bibliographie.....	70



## Liste des figures

<i>Figure 1.</i> Nombre de participants, par unité opérationnelle et par rôle.....	13
<i>Figure 2.</i> Caractéristiques liées aux risques, aux besoins et à l'engagement de l'échantillon de résidentes .....	15



## Liste des annexes

Annexe A : Formulaire de consentement éclairé pour les résidents d'un pavillon de ressourcement .....	74
Annexe B : Formulaire de consentement éclairé pour les Aînés/conseillers spirituels et les membres du personnel .....	76
Annexe C : Guide d'entrevue pour les résidents des pavillons de ressourcement.....	78
Annexe D : Guide d'entrevue pour les Aînés/conseillers spirituels et les membres du personnel .....	80



## Introduction

Au sein du Service correctionnel du Canada (SCC), les pavillons de ressourcement<sup>1</sup> sont des environnements qui intègrent les valeurs, les traditions et les croyances autochtones afin d’offrir des services et des programmes adaptés à la culture des délinquants autochtones. L’objectif principal des pavillons de ressourcement est de s’attaquer aux facteurs qui ont conduit à l’incarcération et de préparer les résidents à leur mise en liberté dans la collectivité. Les pavillons de ressourcement ont été introduits dans le cadre du continuum de soins du SCC afin de répondre aux préoccupations concernant l’applicabilité des approches en établissement régulier aux délinquants autochtones (SCC, 2019a). Plus généralement, les pavillons de ressourcement peuvent être considérés comme des initiatives qui soutiennent le respect des obligations du Canada à l’égard des peuples autochtones, telles qu’elles sont décrites dans d’importants documents d’orientation comme les appels à l’action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR)<sup>2</sup>, et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA)<sup>3</sup>. La lettre de mandat de la commissaire de 2022 précise les obligations du SCC en ce qui concerne l’expansion et l’utilisation des accords conclus en vertu de l’article 81<sup>4</sup>. Dans le cadre d’un projet de grande envergure visant à examiner de manière globale les pavillons de ressourcement, l’objectif de la présente étude était d’examiner qualitativement les expériences, les incidences et les activités générales des pavillons de ressourcement pour femmes du point de vue des résidentes<sup>5</sup>, des membres du personnel et des Aînés.

D’un point de vue large, les pavillons de ressourcement représentent une occasion de s’attaquer à la surreprésentation des peuples autochtones dans le contexte correctionnel. Bien que

---

<sup>1</sup> Il existe une compréhension et une conceptualisation larges des pavillons de ressourcement au sein des communautés autochtones partout au Canada, qui gravite autour de l’offre de programmes de guérison culturellement adaptés. L’étude porte principalement sur les pavillons de ressourcement dans un contexte correctionnel.

<sup>2</sup> Les appels à l’action de la CVR en matière de justice comprennent la prestation de services adaptés à la culture des détenus, la mise en œuvre de solutions de rechange à l’incarcération adaptées à la culture et l’élimination des obstacles à la création de pavillons de ressourcement supplémentaires au sein du système correctionnel fédéral (CVR, 2015).

<sup>3</sup> La DNUDPA définit les normes minimales pour la survie, la dignité et le bien-être des peuples autochtones, et elle inclut l’accès à la justice, la sécurité et la culture (Nations Unies, 2007).

<sup>4</sup> La lettre de mandat de la commissaire est fournie par le ministre de la Sécurité publique et représente les priorités du gouvernement du Canada liées au SCC en vue d’établir des engagements clés.

<sup>5</sup> Conformément à l’approche et à la formulation utilisées dans les pavillons de ressourcement, le terme « résidentes » est utilisé ici pour représenter les délinquantes sous responsabilité fédérale qui sont incarcérées ou mises en liberté sous condition dans les pavillons de ressourcement.

seulement 5 % de la population canadienne s'identifie comme Autochtone, ce groupe représente presque 50 % des femmes purgeant une peine de ressort fédéral au pays (Bureau de l'enquêteur correctionnel [BEC]), 2021). Pour situer les expériences des personnes liées aux pavillons de ressourcement, il est important de reconnaître le contexte sociohistorique global qui a conduit à la surreprésentation persistante des peuples autochtones dans le système de justice pénale canadien. Selon la Commission royale sur les peuples autochtones (1996), les valeurs coloniales qui sous-tendent les lois, les politiques et les pratiques canadiennes en matière de justice pénale qui ont eu des répercussions négatives sur les peuples autochtones sont les plus importants facteurs qui ont contribué à la surreprésentation. En raison du colonialisme, les peuples autochtones ont été soumis à des politiques et des pratiques d'assimilation qui ont créé des traumatismes intergénérationnels individuels et collectifs (ministère de la Justice, 2022). Parmi les autres facteurs contributifs, on peut citer « les violences physiques, psychologiques et sexuelles; la toxicomanie et les troubles de santé mentale; la pauvreté; et l'éloignement de leur propre culture et de leur langue » (Vecchio, 2018, p. 2). Les répercussions négatives sur les déterminants sociaux de la santé, les logements inadéquats et les possibilités limitées en matière d'éducation et d'emploi contribuent aussi à ce que les Autochtones soient plus souvent et plus longtemps en contact avec le système de justice pénale (ministère de la Justice, 2022).

Il existe deux types de pavillons de ressourcement : a) les pavillons de ressourcement administrés par le SCC, qui sont gérés par le SCC en collaboration avec une collectivité autochtone; et b) les établissements qui relèvent de l'article 81, qui sont gérés et exploités par une collectivité autochtone ou par une organisation partenaire dans le cadre d'un accord au titre de l'article 81 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC, 1992; SCC, 2019b). Au Canada, il y a trois pavillons de ressourcement pour femmes actuellement exploités. Le premier pavillon de ressourcement pour femmes a été le Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (PROO), qui a ouvert ses portes en 1995 à Maple Creek, en Saskatchewan, et qui est administré par le SCC. Les deux autres pavillons de ressourcement sont des établissements relevant de l'article 81. Il y a la Maison de ressourcement Buffalo Sage (MRBS), qui a ouvert ses portes en 2010 à Edmonton, en Alberta, et qui est exploitée par les Native Counselling Services of Alberta (NCSA). Enfin, le pavillon de ressourcement pour femmes le plus récent est le Pavillon de ressourcement Eagle Women (PREW), qui a ouvert ses portes en 2019 à Winnipeg, au Manitoba, et qui est géré par

l'Indigenous Women's Healing Centre. Pour être transférée dans un pavillon de ressourcement pour femmes en tant que résidente, une personne doit avoir une cote de sécurité minimale (ou dans certains cas, de sécurité moyenne)<sup>6</sup>, s'engager dans son parcours de guérison et dans son Plan correctionnel, et respecter les règles et les approches de guérison centrées sur les Autochtones. Bien que les pavillons de ressourcement soient conçus pour les délinquants autochtones, les délinquants non autochtones peuvent également y être transférés, à condition qu'ils respectent les concepts de guérison traditionnels et qu'ils démontrent leur engagement à participer aux interventions pour Autochtones (SCC, 2019c).

### **Services correctionnels pour femmes autochtones**

Une fois que les femmes autochtones se retrouvent en prison, leur profil et leurs besoins sont comparativement différents de ceux de leurs homologues non autochtones. Les femmes autochtones sont généralement plus jeunes, ont un taux de chômage plus élevé et sont moins instruites que les délinquantes non autochtones (SCC, 2015). Elles sont plus susceptibles d'être déjà passées par le système de justice pénale et d'être condamnées à des peines de longue durée (SCC, 2015). En outre, elles sont davantage susceptibles d'être classées au niveau de sécurité maximale (Sécurité publique Canada, 2012). Bell et coll. (2004) ont déterminé que les domaines de besoins les plus importants pour les femmes autochtones étaient la vie personnelle et affective, la toxicomanie et l'emploi, ce qui inclut les questions de sécurité d'emploi et d'éducation. Parmi les autres besoins importants figurent l'accès à leurs enfants, l'accès aux services de santé mentale ainsi que l'accès à la communauté et à la culture (Murdocca, 2020). Qui plus est, les femmes autochtones sont également confrontées à des taux de victimisation plus élevés que les femmes non autochtones (ministère de la Justice, 2019). Pour préparer les délinquantes à une réinsertion sociale réussie, le SCC est tenu d'adopter des programmes et des politiques qui répondent aux besoins particuliers des femmes autochtones.

En réponse aux besoins uniques de réhabilitation des femmes incarcérées, *La création de choix : rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale* a été publié en 1990 et continue de servir de cadre pour les services correctionnels pour femmes au Canada.

---

<sup>6</sup> Les détenues possédant une cote de sécurité moyenne peuvent être acceptées dans un pavillon de ressourcement à la suite de l'examen des facteurs suivants : a) la durée de la peine de la détenue, b) le temps que doit la détenue encore purger avant d'être admissible à une permission de sortir sans escorte (PSSE) et c) si la délinquante se trouve ou non dans la phase de « préparation en vue de la mise en liberté » ou de « réinsertion sociale » de son Plan correctionnel s'il s'agit d'une délinquante qui purge une peine de longue durée (SCC, 2019c).

Il présente cinq principes de changement qui continuent d'être au cœur de la programmation à ce jour, à savoir : a) pouvoir contrôler sa vie, b) des choix valables et responsables, c) respect et dignité, d) environnement de soutien, et e) responsabilité partagée. Les origines des pavillons de ressourcement au sein du système correctionnel canadien se trouvent dans *La création de choix*, étant donné que le groupe de travail a recommandé qu'un des cinq nouveaux établissements fédéraux régionaux pour femmes soit spécifiquement destiné aux femmes autochtones. Le pavillon de ressourcement devait être fondé sur des principes qui favorisent un espace sécuritaire pour les femmes autochtones, une attitude bienveillante à l'égard de soi-même, de la famille et de la collectivité, et la fierté d'avoir survécu à des antécédents et à des expériences personnelles difficiles, entre autres (SCC, 1990). C'est l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) qui a proposé le concept de pavillon de ressourcement.

Compte tenu de l'intersectionnalité des femmes autochtones, elles ont également accès à des interventions adaptées à la culture grâce au modèle de Continuum de soins pour les Autochtones. Selon cette approche, il est reconnu que les communautés autochtones doivent appuyer les délinquants tout au long de leur parcours de guérison et de leur réinsertion sociale. L'objectif est d'aider les délinquants à réussir une transition sécuritaire vers la collectivité. Un élément important du modèle est qu'il est centré sur les enseignements de la roue de médecine<sup>7</sup>, ce qui permet une approche équilibrée des programmes pour Autochtones. Les pavillons de ressourcement peuvent être considérés comme un élément essentiel de la roue de médecine, et ils offrent aux délinquants autochtones un soutien communautaire et des soins adaptés à leur culture. De façon plus générale, les pavillons de ressourcement s'inscrivent dans la priorité du SCC de fournir des « interventions efficaces et adaptées à la culture des délinquants issus des Premières Nations et des délinquants métis et inuits pour faciliter leur réinsertion sociale » (SCC, 2022b).

### **Pavillons de ressourcement et résultats correctionnels**

Une grande partie de la documentation découlant de l'examen des pavillons de ressourcement utilise des méthodes de recherche quantitatives pour examiner les résultats correctionnels. Les recherches sur les pavillons de ressourcement pour femmes en particulier ont

---

<sup>7</sup> La roue de médecine varie selon les enseignements, les régions et les traditions autochtones. Elle est généralement considérée comme un symbole de la circularité de la vie et de l'importance de la plénitude ou de l'équilibre, ainsi que de l'interdépendance des quatre dimensions du soi (SCC, 2013).

révélé que les femmes mises en liberté à partir de pavillons de ressourcement ont généralement des résultats postlibératoires semblables à ceux de leurs homologues en établissement (Didenko et Marquis, 2011; Hanby et coll., 2022). Par exemple, une étude récente a comparé des femmes autochtones mises en liberté à partir de pavillons de ressourcement administrés par le SCC ou relevant de l'article 81 ( $N = 134$ ) et un groupe témoin apparié de délinquantes autochtones mises en liberté à partir d'établissements réguliers ( $N = 134$ ) entre avril 2013 et mars 2018. Les résultats postlibératoires examinés (c.-à-d. les suspensions et/ou les révocations de la mise en liberté) étaient proportionnels, en particulier lorsqu'on contrôlait les facteurs liés aux risques et aux besoins (Hanby et coll., 2022). À l'admission, les résidentes des pavillons de ressourcement présentaient un risque dynamique supérieur et un potentiel de réinsertion sociale moindre. Cependant, par rapport aux femmes autochtones libérées à partir d'établissements réguliers, les résidentes de pavillon de ressourcement étaient plus susceptibles d'afficher des réductions dans les domaines de risque dynamique que sont la vie personnelle et affective, la toxicomanie et les fréquentations. Avant la mise en liberté, les résidentes des pavillons de ressourcement avaient pris part à un plus grand nombre de permissions de sortir avec ou sans escorte (PSAE et PSSE) ainsi qu'à des placements à l'extérieur. Malgré ces efforts de réinsertion sociale progressive et les améliorations au chapitre des facteurs de risque dynamiques, les résidentes des pavillons de ressourcement étaient aussi susceptibles de bénéficier d'une libération discrétionnaire.

Une évaluation antérieure des pavillons de ressourcement a donné des résultats similaires en ce qui concerne le profil des résidentes et leurs résultats après la mise en liberté sur une période de 10 ans, d'avril 2000 à mars 2010 (Didenko et Marquis, 2011). L'évaluation, qui a porté exclusivement sur l'unique pavillon de ressourcement pour femmes administré par le SCC, a montré que les mises en liberté sous condition<sup>8</sup> ( $N = 153$ ) avaient autant de chances d'être maintenues dans la collectivité sans révocations de la mise en liberté que les mises en liberté sous condition à partir d'établissements pour femmes à niveaux de sécurité multiples ( $N = 441$ ). Les femmes autochtones mises en liberté à partir du pavillon de ressourcement administré par le SCC ont également montré des améliorations dans les domaines de risque dynamique, en particulier dans le domaine de la vie personnelle et affective. Contrairement à l'étude la plus récente, les délinquantes des pavillons de ressourcement administrés par le SCC étaient plus

---

<sup>8</sup> Un même délinquant peut avoir profité de plus d'une mise en liberté au cours de la période visée. L'unité d'analyse était non pas un délinquant donné, mais une mise en liberté sous condition donnée.

susceptibles de bénéficier d'une libération discrétionnaire que les délinquantes autochtones mises en liberté à partir d'établissements pour femmes à niveaux de sécurité multiples. Des différences significatives ont été observées dans le profil des délinquantes : les femmes autochtones mises en liberté sous condition à partir du pavillon de ressourcement administré par le SCC ont affiché une motivation et un potentiel de réinsertion sociale supérieurs ainsi qu'une cote de risque statique et de besoins dynamiques moindres. Après la prise en considération de la motivation et du potentiel de réinsertion sociale à l'admission, la probabilité d'une libération discrétionnaire demeurait supérieure chez les résidentes du pavillon de ressourcement. L'étude récente et le rapport d'évaluation ne peuvent être comparés directement, car l'étude d'évaluation ne tenait pas compte des mises en liberté à partir d'établissements relevant de l'article 81. Cependant, les constatations des deux études ont indiqué que le profil des résidentes des pavillons de ressourcement pour femmes différait de celui des délinquantes autochtones mises en liberté à partir d'établissements réguliers et que les pavillons de ressourcement avaient des effets positifs sur certains des domaines où les besoins dynamiques des femmes sont les plus élevés.

### **Expériences au sein du pavillon de ressourcement**

Au-delà des résultats correctionnels examinés dans la recherche quantitative, un certain nombre d'études qualitatives ont offert une compréhension nuancée de l'incidence des pavillons de ressourcement pour femmes sur les délinquantes autochtones. Dans l'étude la plus récente portant sur un pavillon de ressourcement pour femmes, Pilon et coll. (2015) ont constaté que l'approche tenant compte des particularités culturelles adoptée par la MRBS offrait un environnement positif, autonomisant et favorable. Les entrevues menées auprès de neuf résidentes et de six membres du personnel ont montré que ce modèle aidait les résidentes à guérir, à mieux se comprendre et à mieux comprendre leur passé, à se réconcilier, et à accroître leur confiance en elles. Les résidentes ont fait l'éloge du pavillon de ressourcement pour sa capacité à les aider à renouer avec leur culture, leurs valeurs et les cérémonies autochtones.

Ces niveaux généralement élevés d'expérience des résidentes ont été observés dans d'autres pavillons de ressourcement. À l'aide d'un sondage, Barrett et coll. (2010) ont constaté que les résidentes ( $N = 18$ ) du PROO se sont dites très satisfaites de la capacité du pavillon de ressourcement de répondre à leurs besoins spirituels et de leur donner accès à des Aînés. Cela est conforme aux recherches antérieures qui ont examiné les pavillons de ressourcement pour hommes et pour femmes en tant que groupe collectif. Les constatations tirées de l'évaluation des

pavillons de ressourcement (Didenko et Marquis, 2011) indiquent que la plupart des résidents ont affirmé que le pavillon répond à l'ensemble de leurs besoins et qu'il leur a permis d'approfondir leur connaissance de leur culture. Les résidents et les membres du personnel ont d'ailleurs remarqué que la participation à des pavillons de ressourcement a des effets positifs sur les résidentes aux chapitres de la participation aux programmes et aux activités culturelles, de la conscience de soi, de la confiance en soi, de la motivation, de la responsabilisation et des attitudes prosociales. Des entrevues avec des femmes ayant vécu des expériences à la fois au sein d'un pavillon de ressourcement et au sein d'un établissement régulier ont révélé une préférence pour l'approche holistique des programmes pour Autochtones et l'accent mis sur les liens entre le personnel et les résidentes (Pollack, 2009)<sup>9</sup>. Dans l'ensemble, ces études soulignent l'influence que les pavillons de ressourcement peuvent avoir sur le développement personnel des résidentes et sur leurs liens avec la culture (Didenko et Marquis, 2011).

D'une manière générale, la recherche qualitative a mis en évidence un certain nombre de défis à relever pour que ces unités opérationnelles fonctionnent de manière efficace et efficiente, bien qu'il faille noter que certaines de ces recherches ne sont plus très à jour. Par exemple, un certain nombre d'évaluations ont révélé que les pavillons de ressourcement ne fonctionnaient pas à leur capacité maximale (Didenko et Marquis, 2011). Cependant, certains établissements ont réussi à atteindre des niveaux d'occupation proches de la capacité maximale (Allegri et coll., 2012). Un certain nombre de facteurs peuvent contribuer aux défis en matière de capacité, comme les difficultés liées au processus de transfèrement (Allegri et coll., 2012), le nombre limité de délinquants qui possèdent la cote de sécurité requise pour être admissibles à un transfèrement vers un pavillon de ressourcement (Didenko et Marquis, 2011), un manque de communication entre les établissements fédéraux et les pavillons de ressourcement (Trevethan et coll., 2002), et une faible sensibilisation du personnel et de la direction au fonctionnement des pavillons de ressourcement, ce qui entraîne une faible promotion auprès des délinquants admissibles potentiels (Didenko et Marquis, 2011).

Un certain nombre de problèmes auxquels sont confrontés les pavillons de ressourcement sont liés à un manque de ressources. La pression sur les ressources affecte directement le

---

<sup>9</sup> Ces résultats font partie d'une étude plus large qui comprend des entrevues menées auprès de 68 femmes ( $n = 22$  femmes des Premières Nations, métisses ou inuites) qui ont purgé des peines de ressort fédéral au Canada. L'article indique que 11 des femmes avaient été incarcérées dans un pavillon de ressourcement et dans une autre prison pour femmes.

fonctionnement des pavillons de ressourcement, en particulier sur les plans du personnel, de la formation, des programmes, de l'infrastructure et de l'interaction avec la collectivité (Trevethan et coll., 2002). Les préoccupations liées aux ressources sont particulièrement importantes dans les établissements relevant de l'article 81. Par exemple, Combs (2018) affirme que les niveaux de financement destinés aux établissements relevant de l'article 81 ne sont pas comparables à ceux qu'on affecte aux établissements administrés par le SCC, ce qui se traduit par des salaires inférieurs pour le personnel et, par conséquent, par des niveaux supérieurs de roulement du personnel et d'exigences en matière de recyclage. Les difficultés de recrutement et de maintien en poste du personnel sont apparues dans le récent examen des processus de la MRBS (Pilon et coll., 2015). À partir de ce fondement, différents aspects des problèmes de dotation ont été déterminés dans la littérature sur les pavillons de ressourcement. Le rapport annuel 2017-2018 du Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC) souligne que les pavillons de ressourcement devaient à l'origine être gérés principalement par du personnel autochtone, mais que cette vision ne s'est pas concrétisée (BEC, 2018). McGuire et Murdoch (2022) affirment que le faible taux de personnel autochtone crée en fin de compte une « situation ironique où les Autochtones se voient enseigner une identité autochtone générique par des personnes non autochtones » [*traduction*] (p. 14).

Bien que, dans l'ensemble, les femmes aiment l'accès aux traditions culturelles et spirituelles qui leur est offert, les résidentes ont exprimé des préoccupations au sujet de la contradiction entre la guérison et la punition qui existe dans les pavillons de ressourcement exploités par le système correctionnel (Pollack, 2009). Les participantes interrogées ont notamment eu l'impression d'être contraintes de guérir selon les paramètres fixés par le SCC plutôt que selon leurs propres besoins. Enfin, bien que la participation de la collectivité soit essentielle au fonctionnement efficace des pavillons de ressourcement et au maintien d'une approche axée sur les Autochtones, un autre problème a été relevé : le manque de participation de la collectivité au fonctionnement quotidien des pavillons de ressourcement (Trevethan et coll., 2002).

### **La présente étude**

Dans l'ensemble, il y a de plus en plus de données à l'appui de la pertinence des pavillons de ressourcement pour ce qui est de la prestation d'interventions efficaces et adaptées à la culture des délinquants autochtones, bien que cela ne se fasse pas sans difficulté. Malgré l'existence

d'une certaine littérature sur les pavillons de ressourcement pour femmes, la plupart de ces recherches sont limitées, car elles utilisent des approches méthodologiques quantitatives ou combinent les résultats avec ceux des pavillons de ressourcement pour hommes. Même si certaines recherches antérieures se sont penchées sur les pavillons de ressourcement pour femmes de manière individuelle, elles ne les ont pas non plus examinées de manière collective. Ce rapport explorera les expériences directes associées aux pavillons de ressourcement pour femmes administrés par le SCC et à ceux relevant de l'article 81. En s'appuyant sur des entrevues semi-dirigées, la présente étude vise à comprendre les expériences des résidentes, du personnel et des Aînés/conseillers spirituels afin d'obtenir des renseignements supplémentaires sur l'incidence des pavillons de ressourcement pour femmes sur les résidentes. Il s'agit de la deuxième phase d'une collection d'études qualitatives sur les pavillons de ressourcement. La première phase s'est concentrée sur les pavillons de ressourcement pour hommes administrés par le SCC (Ridha et coll., 2023), et la dernière phase examinera les établissements pour hommes relevant de l'article 81. La recherche vise à déterminer les avantages globaux de ces environnements ainsi que les défis opérationnels et les pratiques exemplaires à ces établissements.

## Méthode

### Procédure

Les participantes ont été recrutées à la Maison de ressourcement Buffalo Sage (MRBS) (Edmonton, Alberta), au Pavillon de ressourcement Eagle Women (PREW) (Winnipeg, Manitoba) et au Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (PROO) (Première Nation de Nekaneet, Saskatchewan). Cela représente tous les pavillons de ressourcement pour femmes actuellement exploités et comprend le seul pavillon de ressourcement pour femmes géré par le SCC ainsi que les deux pavillons de ressourcement pour femmes gérés par des organisations communautaires autochtones partenaires au titre de l'article 81 de la LSCMLC. Les visites dans les unités opérationnelles et les entrevues ont eu lieu entre juin 2022 et octobre 2022. Toutes les personnes résidant dans ces pavillons de ressourcement pendant la période de l'étude pouvaient participer, de même que les Aînés/conseillers spirituels et le personnel travaillant dans ces unités opérationnelles. On a eu recours à l'échantillonnage dirigé<sup>10</sup> pour recruter un échantillon de résidentes, d'Aînés/conseillers spirituels et de membres du personnel généralement représentatif de la population. Des affiches expliquant l'objectif général de l'étude ont été distribuées aux résidentes et aux membres du personnel dans chaque établissement au moins trois semaines avant l'arrivée de l'équipe de chercheurs à l'unité opérationnelle, avec l'aide d'une personne-ressource désignée à cet endroit. Les participants ont également été recrutés au moyen d'annonces lors d'assemblées et de comités de résidentes (p. ex. le comité du mieux-être des détenues), de recommandations du personnel et de recrutement direct de participants pendant la présence de l'équipe dans l'unité opérationnelle. Des feuilles d'inscription ont été fournies à l'avance aux participantes, ce qui a permis à l'équipe de recherche de recueillir de l'information et aux participantes de préserver leur anonymat en s'inscrivant directement auprès de l'équipe.

Les entrevues dans les pavillons de ressourcement ont été menées en personne au cours d'une visite d'une semaine à chaque unité opérationnelle. Les entrevues individuelles semi-dirigées ont été menées par deux membres de l'équipe de recherche dans des bureaux privés des pavillons de ressourcement, et chacune a duré entre 30 minutes et une heure. Avant le début des entrevues, toutes les participantes ont reçu une brève explication verbale du projet et un

---

<sup>10</sup> L'échantillonnage dirigé est un échantillon non aléatoire dans lequel une population cible spécifique est recrutée. Compte tenu de la nature et des objectifs de l'étude, les participants étaient des personnes qui résidaient ou qui travaillaient spécifiquement dans un pavillon de ressourcement pour femmes.

formulaire de consentement éclairé à signer, qui décrivait les composantes de l'étude (voir l'annexe A pour les résidentes, et l'annexe B pour les Aînés/conseillers spirituels et les membres du personnel). On a confirmé aux participantes que leur participation était volontaire, et que la confidentialité serait préservée par la suppression et la non-divulgence de tout renseignement permettant de les identifier. Les participantes ont également été informées qu'elles pouvaient se retirer de l'étude à tout moment et que des services de soutien étaient disponibles en cas de détresse pendant ou après l'entrevue. Après ces éclaircissements, le consentement éclairé a été obtenu, avec l'autorisation d'enregistrer l'entrevue. Toutes les entrevues ont fait l'objet d'un enregistrement audio, et des notes détaillées ont été prises en cas d'échec de l'enregistrement. Après la collecte des données, toutes les entrevues ont été transcrites mot à mot par l'équipe de recherche afin de faciliter l'analyse des données.

Pour déterminer les thèmes émergents, les entrevues ont fait l'objet d'une analyse thématique. Afin de garantir la cohérence des analyses, toutes les entrevues ont été codées par un seul membre de l'équipe de recherche. Toutefois, il est admis que les préjugés peuvent avoir une influence sur la manière dont les réponses ont été interprétées, codées et catégorisées. Les réponses ont été regroupées et codées dans des catégories ou des tâches<sup>11</sup> différentes à l'issue d'un examen de toutes les données d'entrevue. Au fur et à mesure que les codes étaient générés, les thèmes émergents des récits des participantes ont été organisés en thèmes principaux et en grandes catégories pour organisation. Les codes ont été comparés les uns aux autres pour s'assurer qu'ils étaient distincts, s'assurer que les codes d'un même thème étaient similaires. Pour déterminer ce qui constitue un thème distinct, des efforts ont été faits pour préserver les termes utilisés par les participantes.

## **Participantes**

Afin d'obtenir une vision globale et complète des expériences, des perspectives et des voix au sein des pavillons de ressourcement pour femmes, on a mené des entrevues auprès des résidentes, des Aînés/conseillers spirituels<sup>12</sup> et des membres du personnel des trois unités opérationnelles. Au total, 30 résidentes d'un pavillon de ressourcement, 3 Aînés/conseillers spirituels et 26 membres du personnel ont participé aux entrevues. Les résidentes participantes

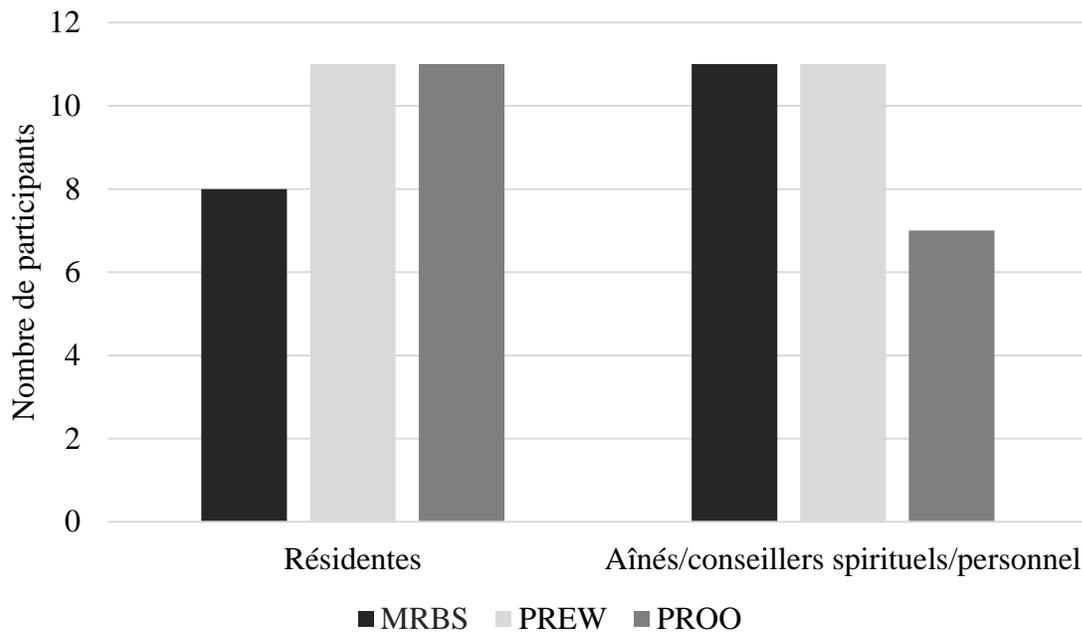
---

<sup>11</sup> Un thème capture un élément important des données et représente un niveau de réponse ou de signification structuré qui est souvent lié aux questions de recherche (Braun et Clarke, 2006; Braun et Clarke, 2013).

<sup>12</sup> Les Aînés/conseillers spirituels du SCC sont des contractuels, et sont distincts des membres du personnel du SCC.

étaient réparties de manière assez homogène entre les unités opérationnelles, et on a observé une représentation des résidentes légèrement inférieure à la MRBS et une représentation des membres du personnel inférieure au PROO (voir la figure 1). Bien que les titres des postes diffèrent d'une unité opérationnelle à l'autre, les membres du personnel participants représentaient tout un éventail de domaines, notamment les programmes, l'éducation, l'emploi, le soutien aux résidentes, la gestion des cas et la haute direction.

Figure 1. Nombre de participants, par unité opérationnelle et par rôle.



Les résidentes se sont majoritairement (83,3 %,  $n = 25$ ) déclarées autochtones et, plus précisément, membres des Premières Nations (56,7 %,  $n = 17$ ), ou métisses (23,3 %,  $n = 7$ ). Les résidentes purgeaient une peine de durée déterminée dans 90,0 % ( $n = 27$ ) des cas, avec une durée moyenne de 4,2 ans (*écart-type* = 2,2). Plus de la moitié de l'échantillon (60,0 %,  $n = 18$ ) a été placé dans un pavillon de ressourcement en provenance d'un établissement correctionnel. Avant leur transfèrement à leur pavillon de ressourcement actuel, les résidentes condamnées à une peine d'une durée déterminée avaient été incarcérées pendant 1,1 an (*écart-type* = 1,1) en moyenne. Bien que, pour la majorité des résidentes, leur séjour actuel représente leur premier transfèrement dans un pavillon de ressourcement, dans un tiers des cas, les résidentes avaient déjà séjourné dans le même pavillon de ressourcement ou dans un pavillon différent (33,3 %,  $n = 10$ )<sup>13</sup>. La durée moyenne du séjour des résidentes de leur actuel pavillon de ressourcement au moment des entrevues était de 310 jours (*écart-type* = 274).

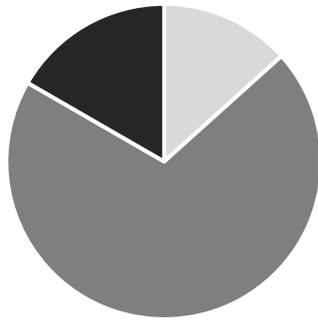
L'âge moyen des résidentes était de 36 ans (*écart-type* = 8), et la plupart des femmes étaient célibataires (53,3 %,  $n = 16$ ) ou mariées/conjointes de fait (23,4 %,  $n = 7$ ). Comme le montre la figure 2, la plupart des participantes avaient des besoins liés aux facteurs criminogènes

<sup>13</sup> Pour connaître la politique relative au transfèrement de détenus, consulter la Directive du commissaire 710-2 (SCC, 2019c).

élevés (63,3 %,  $n = 19$ ) ou moyens (33,3 %,  $n = 10$ ) lors de leur dernière évaluation. La majorité des résidentes ont reçu la cote « moyen » sur le plan du risque statique (70,0 %,  $n = 21$ ), de l'Indice du risque criminel (60,0 %,  $n = 18$ ) et du potentiel de réinsertion sociale (93,3 %,  $n = 28$ ). Toutes les participantes ont été jugées engagées, avec un niveau de motivation élevé (63,3 %,  $n = 19$ ) ou moyen (36,7 %,  $n = 11$ ), et un niveau de responsabilisation élevé (53,3 %,  $n = 16$ ) ou moyen (46,7 %,  $n = 14$ ). Un quart des participantes avaient des facteurs de réceptivité déterminés (23,3 %,  $n = 7$ ).

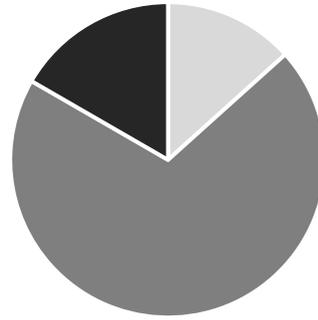
Figure 2. Caractéristiques liées aux risques, aux besoins et à l'engagement de l'échantillon de résidentes

Facteurs de risque statiques



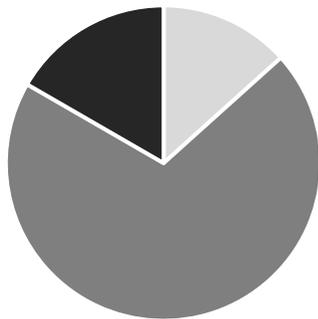
■ Faible ■ Moyen ■ Élevé

Facteurs de risque dynamiques



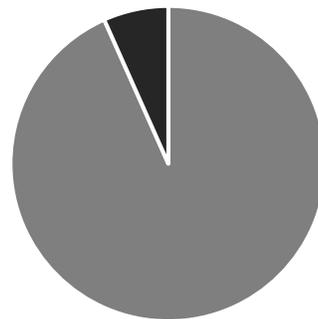
■ Faible ■ Moyen ■ Élevé

Indice du risque criminel



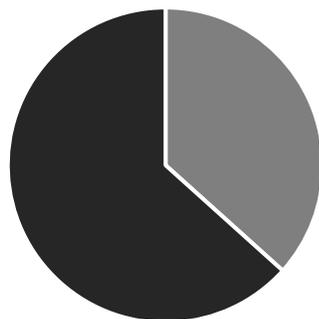
■ Faible ■ Moyen ■ Élevé

Potentiel de réinsertion sociale



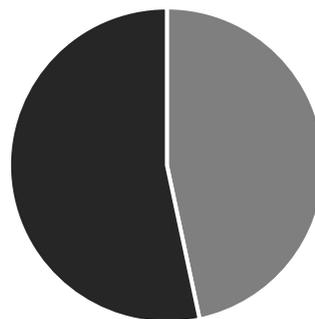
■ Moyen ■ Élevé

Motivation



■ Moyen ■ Élevé

Responsabilisation



■ Moyen ■ Élevé

## **Matériel**

Le protocole d'entrevue semi-dirigé a été élaboré pour cette étude à partir des questions de recherche et des recherches antérieures sur les pavillons de ressourcement. Plus précisément, les entrevues ont porté sur les expériences, les services/interventions, ainsi que sur le fonctionnement des pavillons de ressourcement. En consultation avec la Direction des initiatives pour les Autochtones du SCC et chacun des pavillons de ressourcement participants, des guides d'entrevue distincts ont été créés pour les résidentes ainsi que pour les membres du personnel et les Aînés/conseillers spirituels (voir l'annexe C pour les résidentes et l'annexe D pour les Aînés/conseillers spirituels et les membres du personnel). Les résidentes ont été interrogées sur leur participation à diverses interventions et activités (p. ex. programmes, emploi et formation professionnelle, éducation, artisanat et programmes sociaux, permissions de sortir) et sur leurs expériences dans chaque domaine. On a également posé aux résidentes des questions de réflexion sur leur expérience au pavillon de ressourcement, notamment sur leur transfèrement, leur parcours de guérison, la dynamique, ainsi que leur préparation à la mise en liberté.

Pour les membres du personnel et les Aînés/conseillers spirituels, les questions étaient davantage adaptées à leur rôle au sein du pavillon de ressourcement afin d'obtenir une compréhension approfondie des différents domaines (p. ex. la gestion des cas, les interventions, la sécurité). Les membres du personnel et les Aînés/conseillers spirituels ont été invités à parler de leur travail, de leurs expériences et de leurs observations au sein du pavillon de ressourcement, des domaines qui ont une incidence positive et des défis auxquels les activités du pavillon de ressourcement sont confrontées. Les questions ont été présentées avec des questions incitatives ou de suivi potentielles qui pouvaient être utilisées à la discrétion des responsables des entrevues, afin d'ouvrir la porte à des discussions plus ouvertes ou plus souples. Les guides d'entrevue ont été créés à titre de référence pour les sujets qui pourraient être soulevés et les questions qui pourraient être posées, et non à titre de guide obligatoire.

Les données démographiques, sur les peines et sur les risques associés aux délinquantes ont été extraites du Système de gestion des délinquant(e)s (SGD) du SCC, le système automatisé dans lequel le SCC conserve les renseignements utilisés pour la prise de décisions et la gestion des délinquants, du début à la fin de leur peine.

## Résultats

Les entrevues avec les résidentes, les membres du personnel et les Aînés/conseillers spirituels de la MRBS, du PREW et du PROO ont révélé des thèmes clés concernant les expériences au sein des pavillons de ressourcement, qui sont présentés sous cinq thèmes structurants. La première section explore l'environnement général au sein des pavillons de ressourcement et l'incidence de l'expérience sur les résidentes, sur leur parcours de guérison et sur leur identité culturelle. La deuxième section examine en détail certaines des interventions et des possibilités offertes au sein des pavillons de ressourcement, telles que les programmes, l'emploi, la formation professionnelle et l'éducation. La troisième section examine les relations uniques et le sentiment d'appartenance présents au sein des pavillons de ressourcement. La quatrième section porte sur la manière dont les pavillons de ressourcement facilitent la réinsertion sociale, ce qui inclut les liens avec la famille, les amis et la collectivité. Enfin, la cinquième section s'intéresse aux pratiques exemplaires et aux défis opérationnels présents dans ces établissements. Bien que les résultats de cette étude soient présentés en cinq sections, les thèmes ne doivent pas être considérés comme strictement dichotomiques, car nombre d'entre eux sont interconnectés en ce sens qu'ils se mettent en contexte les uns les autres, éclairant ainsi collectivement les expériences globales au sein des pavillons de ressourcement.

### **Expérience et environnement généraux**

L'accent mis sur la culture et la spiritualité, y compris les possibilités de participer à des cérémonies et à des activités culturelles, aide à guider les résidentes dans leur parcours de guérison, et à maintenir ou renforcer leur identité culturelle. Même si l'environnement général de chaque pavillon de ressourcement présente de multiples facettes, les approches holistiques, tenant compte des traumatismes et fondées sur les genres, qui favorisent l'engagement et la responsabilisation, sont constantes dans tous les pavillons de ressourcement. Des comparaisons entre l'expérience du pavillon de ressourcement et celle d'autres environnements correctionnels sont également intégrées dans les perspectives des résidentes et des membres du personnel. L'environnement général et l'expérience d'ensemble des résidentes divergent d'une autre manière importante, selon que le pavillon de ressourcement se trouve en milieu rural ou urbain.

**Accent mis sur la culture et la spiritualité.** Bien que les cérémonies et les activités culturelles puissent également être considérées comme des interventions ou des possibilités, elles sont abordées dans le cadre du thème de l'expérience et de l'environnement généraux, car elles reflètent un mode de vie autochtone qui est favorisé dans tous les pavillons de ressourcement pour femmes. Diverses cérémonies sont proposées aux résidentes des pavillons de ressourcement, telles que les huttes de sudation, les danses du soleil, les cérémonies du calumet, les cérémonies de la pleine lune, la purification par la fumée et les pow-wow<sup>14</sup>. Chaque unité opérationnelle organise un cercle matinal, généralement dirigé par un Aîné/conseiller spirituel, qui comprend une prière et une purification par la fumée. Il existe de nombreuses possibilités de s'engager dans l'artisanat culturel et de s'y initier, comme le perlage, la confection de courtpointes à motif étoilé et de jupes à rubans, et la cueillette de plantes médicinales. Chacun des pavillons de ressourcement offre également d'autres activités culturelles qui lui sont propres. À titre d'exemple, la MRBS dispose d'un jardin communautaire que les résidentes visitent avec l'Aîné, et qui intègre également des enseignements culturels. Les résidentes du PREW ont accès à la suerie du North Star Lodge, un établissement jumeau résidentiel relevant de l'Indigenous Women's Healing Centre. Au PROO, de nombreuses activités culturelles et spirituelles se déroulent dans le pavillon de spiritualité, qui a été décrit comme un « *espace spécial et sacré* » (membre du personnel du PROO) destiné à la tenue de cérémonies. De nombreuses résidentes déclarent avoir communiqué avec les guérisseurs traditionnels sur place au PROO et avoir bénéficié de leurs activités culturelles et de leurs pratiques de guérison, exécutées d'une manière réconfortante et sans jugement.

L'accent est fortement mis sur ces possibilités, et on s'attend à ce que les résidentes prennent part ou collaborent aux diverses cérémonies et activités culturelles qui leur sont proposées. Bien que les résidentes déclarent qu'il existe de nombreuses possibilités culturelles à la fois en interne et dans la collectivité, les résidentes de la MRBS ont exprimé certaines préoccupations concernant les exigences de participation obligatoire, en particulier lorsqu'il s'agit d'arriver à un équilibre avec d'autres engagements, tels que les programmes et l'emploi. Dans toutes les unités opérationnelles, les membres du personnel et les résidentes ont souligné

---

<sup>14</sup> Si certaines de ces cérémonies sont communes à toutes les unités opérationnelles, comme celle des sueries, d'autres sont propres à des unités opérationnelles précises, compte tenu des différences dans les enseignements et les traditions autochtones. Cependant, toutes les cérémonies tenues dans les unités opérationnelles ont en commun les conseils et la direction des Aînés/conseillers spirituels.

que si la participation aux activités culturelles et aux cérémonies est obligatoire, une certaine flexibilité est offerte quant à la nature de cette participation. Par exemple, les résidentes peuvent participer à la cérémonie de la hutte de sudation, même si elles ne participent pas à la suerie. Le personnel a indiqué qu'il fait preuve de patience en reconnaissant que chaque résidente a été peu ou beaucoup exposée à sa culture avant d'être transférée aux pavillons de ressourcement, et qu'elle peut se trouver à différents stades de son parcours de guérison. Par exemple, les résidentes auront la possibilité d'apprendre les protocoles appropriés avant d'assister à une cérémonie spécifique. Voici ce qu'en dit un membre du personnel du PREW :

*Vous êtes dans un pavillon de ressourcement et suivez un parcours de guérison. Nous nous attendons à ce que vous y participiez, et de manière très respectueuse, c'est-à-dire en comprenant que les personnes sont dans des phases différentes de leur guérison.*

Dans de nombreux cas, le pavillon de ressourcement a joué un rôle clé en contribuant au lancement du parcours de guérison d'une résidente et en la mettant en contact avec son identité culturelle. De nombreuses résidentes ont indiqué ne pas avoir eu l'occasion de découvrir leur culture pendant leur enfance ou avant leur incarcération. Dans certains cas (en particulier dans les établissements visés par l'article 81), la résidente avait déjà commencé à pratiquer la guérison traditionnelle et entamé son parcours de guérison dans un établissement précédent (p. ex. engagement avec un Aîné/conseiller spirituel, participation aux initiatives des Sentiers autochtones<sup>15</sup>, expérience antérieure dans un pavillon de ressourcement). Étant donné que de nombreuses résidentes en étaient à leur premier contact avec les cultures autochtones, elles n'avaient pas non plus d'identité culturelle avant d'arriver dans un établissement correctionnel ou au pavillon de ressourcement. Voici l'explication d'une résidente du PROO :

*Il manquait quelque chose à mon enfance, à mes expériences de vie et à la façon dont j'ai été élevée. [...] Je n'ai jamais vraiment eu une bonne compréhension de la spiritualité, jusqu'à ce que je commence à participer à ces cérémonies et à reconnaître ma culture et, oui, c'était... tellement significatif, et que c'est exactement ce qu'il me manquait : ma spiritualité, dans le sens de l'identité et de ce que je suis.*

Un thème récurrent est apparu : les possibilités de participer à des cérémonies et de vivre leur culture jouent un rôle déterminant dans le cheminement des résidentes vers la guérison. Plus précisément, les résidentes racontent comment la participation aux cérémonies ainsi que

---

<sup>15</sup> Par la mise en place d'interventions soutenues, les initiatives des Sentiers autochtones, qui se trouvent dans des établissements à niveaux de sécurité multiples pour femmes, visent à offrir un environnement de guérison aux délinquantes autochtones qui s'investissent déjà dans leur propre parcours de guérison.

l'apprentissage et la compréhension des enseignements qui y sont associés contribuent à leur donner une orientation et un but. Explication d'une résidente du PROO :

*Je ne me suis jamais comprise ni appréciée, pas plus que ma culture. Aujourd'hui, je m'apprécie et je m'aime vraiment, et il m'a fallu beaucoup de temps pour en arriver là, mais j'ai l'impression que le fait de comprendre et de vivre ma culture m'a vraiment aidée à me trouver et à trouver l'équilibre dont j'avais besoin.*

Plus précisément, les résidentes ont mentionné la guérison émotionnelle résultant de la participation aux cérémonies, car elles ont senti qu'il y avait des occasions d'être vulnérable et de surmonter les douleurs. Pour de nombreuses résidentes, il s'agissait souvent d'occasions de réconcilier de profonds sentiments de honte, de culpabilité, de remords et de chagrin. Grâce à ces expériences, les résidentes bénéficient énormément des connaissances et de la sagesse des Aînés/conseillers spirituels en matière de traditions. Il en sera question un peu plus loin.

Les résidentes ont souvent indiqué que la participation à des activités culturelles et d'artisanat contribuait à la guérison, et que ces activités permettaient d'établir un lien avec la culture. Il a souvent été noté que cela permettait aux résidentes de trouver un exutoire créatif pour guérir et affronter leurs émotions. Dans bon nombre de ces processus, des résidentes ont exprimé en quoi elles sont capables de réfléchir et d'en arriver à comprendre leur culture, étant donné que les objets culturels sont porteurs d'un ensemble de significations et d'enseignements. Les récits des résidentes font également ressortir la possibilité de tisser des liens avec les gens et les lieux grâce aux possibilités culturelles. Une résidente du PROO décrit ainsi son expérience du tambour :

*C'est juste une façon de se soutenir mutuellement, d'être là pour les autres et de nous rassembler. Les Aînés disent que le tambour est comme un battement de cœur, et que lorsque vous l'entendez, vous le ressentez en même temps.*

Dans l'ensemble, l'orientation culturelle des pavillons de ressourcement a été saluée par les résidentes, en particulier par rapport à leurs expériences en établissement antérieures. Cette orientation leur a permis de renforcer ou de maintenir leur identité culturelle et leur spiritualité. Une résidente de la MRBS décrit l'incidence des possibilités culturelles sur son identité :

*Je sais mieux qui je suis, en un sens, d'où je viens, et comment je suis arrivée là où je suis. J'ai l'impression de mieux comprendre, parce qu'avant, je ne savais pas grand-chose sur le sujet.*

Les résidentes des pavillons de ressourcement ont largement indiqué que leur participation aux cérémonies et aux activités culturelles a été déterminante, car elle leur a permis de créer des

possibilités de se bâtir une identité différente de ce qu'elles étaient auparavant. Voici comment l'explique une résidente de la MRBS :

*J'essaie de maintenir cet équilibre en prenant soin de moi, comme les quadrants de la roue de médecine. Physiquement, émotionnellement, mentalement, spirituellement. Je dois garder cet équilibre avec moi parce que je dois progresser dans ma spiritualité; c'est ce qui m'a permis de tenir le coup pendant l'essentiel de mon séjour. Ma spiritualité est forte ici, parce qu'on enseigne... Il y a tout ce qui est offert ici, la danse du soleil, la hutte de sudation. Ils nous emmènent à des danses en cercle, des pow-wow. Tout ce qu'ils peuvent offrir pour nous aider à construire notre identité, c'est ce qui m'a le plus aidé. Parce qu'en grandissant dans ma collectivité, il n'y avait rien de tel. Je n'avais pas d'identité avant d'arriver en prison. J'ai des valeurs fortes dans ma vie, ce qui n'était pas le cas dans ma jeunesse.*

**Approche holistique.** Outre l'accent mis sur la culture et la spiritualité autochtones dans l'ensemble des unités opérationnelles, les environnements holistiques et uniques des pavillons de ressourcement contribuent à guider les résidentes sur leur parcours de guérison. « *Nous essayons d'être holistiques dans tout ce que nous faisons* », indique un membre du personnel du PREW. Même si l'accent est mis sur la culture et la spiritualité, cela est soutenu par une approche intégrée des programmes, du traitement des dépendances, de la planification de la mise en liberté (p. ex. emploi, logement), et des possibilités de consolider ou d'améliorer les liens avec la collectivité et les soutiens prosociaux. Cette approche globale offre aux résidentes une structure dont beaucoup d'entre elles n'avaient pas bénéficié jusqu'à présent. Un membre du personnel du PREW explique comment cette structure constitue le fondement de l'apprentissage de nouvelles compétences :

*C'est comme si elles n'avaient jamais eu de structure de toute leur vie, alors je pense que, même dans les établissements, il n'y en a pas... beaucoup d'entre elles parlent de passer le temps en dormant, c'est une chose énorme qui se produit, mais nous ne les laissons pas faire ça. [...] Je pense que c'est une chose énorme que d'avoir une structure. Elles repartent en sachant cuisiner. Certaines d'entre elles savent déjà cuisiner à leur arrivée, mais beaucoup d'autres en sont incapables. Comment faire des tâches ménagères, cela semble simple, mais ce ne l'est pas. Cela ne relève pas du sens commun.*

Dans les établissements qui relèvent de l'article 81, où de nombreuses résidentes sont en liberté conditionnelle ou sur le point de l'être, les témoignages directs révèlent que l'accent est mis sur les aspects de la réinsertion sociale liés à la planification de la mise en liberté et aux liens avec la collectivité. Des efforts se sont concentrés sur la mise en place d'un réseau de stabilité et de soutien qui se poursuivrait après la mise en liberté dans la collectivité, comme l'emploi, le logement et les Alcools anonymes (AA)/Narcotiques anonymes (NA) dans la collectivité. De

nombreuses résidentes ont indiqué qu'elles « *essaient d'utiliser l'aide disponible, ici et maintenant* » (résidente du PROO). Un membre du personnel de la MRBS explique comment les résidentes qui maximisent ces possibilités en tirent profit :

*Je pense que les changements que je constate sont comme si un poids avait été enlevé de leurs épaules lorsqu'elles sont ici, au pavillon. Elles sont vraiment capables de se connecter à leur culture et à leur spiritualité, et d'élaborer un plan d'action pour aller de l'avant.*

Les résidentes et les membres du personnel des établissements qui relèvent de l'article 81 ont souligné que le cadre plus restreint donne aux résidentes l'impression qu'on se préoccupe davantage de chacune d'entre elles. Par exemple, certaines résidentes de la MRBS estiment qu'elles ont plus de chances de participer à des événements dans la collectivité, étant donné le nombre réduit de résidentes qui se disputent ces possibilités.

Dans tous les pavillons de ressourcement, la plupart des résidentes interrogées ont déclaré avoir subi une forme de traumatisme dans leur passé. De nombreuses résidentes ont également parlé d'expériences traumatisantes vécues pendant leur incarcération. Les résidentes ont fait l'éloge du pavillon de ressourcement pour ses approches tenant compte des traumatismes. Certaines résidentes n'avaient pas envisagé le rôle que les traumatismes subis durant l'enfance ou les traumatismes intergénérationnels avaient joué dans leurs antécédents de délinquance. C'est notamment l'environnement culturel et spirituel des pavillons de ressourcement qui, selon les résidentes, leur permet d'analyser et de comprendre leurs antécédents en suspens, dont une grande partie est à l'origine de leur situation actuelle. Voici comment l'explique un membre du personnel de la MRBS :

*Je crois que le pavillon de ressourcement, vraiment, traite un peu de leurs traumatismes d'une manière différente de celle des autres établissements. D'une manière qui les lie spirituellement à elles-mêmes et leur donne un point de vue différent. Et beaucoup d'entre elles, en raison de traumatismes intergénérationnels, ne connaissent pas leur culture, n'ont pas connu leur culture, ont été écartées de leur culture.*

Bien que les Aînés/conseillers spirituels jouent manifestement un rôle fondamental en soutenant et en guidant les résidentes dans leur travail d'introspection et leur parcours de guérison, l'approche holistique adoptée par le personnel au sein des pavillons de ressourcement aide encore plus les résidentes à cet égard. Dans toutes les unités opérationnelles, les membres du personnel ont expliqué comment ils aidaient les résidentes à prendre conscience de la façon dont leur situation ou leur comportement actuels pouvaient être liés à leurs antécédents sociaux

et à leurs traumatismes. Ainsi, l'environnement du pavillon de ressourcement est caractérisé par un sentiment de reconnaissance et de compréhension des expériences des résidentes. Les résidentes se sont dites reconnaissantes d'avoir eu l'occasion d'aborder ces questions au pavillon de ressourcement. Explication d'une résidente du PROO :

*J'ai l'impression que si je m'étais retrouvée ailleurs, je ne serais pas celle que je suis aujourd'hui, j'aurais probablement la même mentalité qu'avant. Le pavillon de ressourcement m'a beaucoup aidée à prendre conscience de mon crime, de mes traumatismes et de ma tristesse. Il m'a aidé à me concentrer sur le rétablissement de ma relation avec ma fille. Je ne sais pas, à peu près tout le monde m'a beaucoup aidée ici.*

Compte tenu des antécédents sociaux, des traumatismes et des expériences uniques des résidentes, les membres du personnel adoptent une approche tenant compte des traumatismes pour les soutenir. Par exemple, le personnel a souligné que la programmation fondée sur les traumatismes était particulièrement bénéfique pour la guérison des résidentes dans toutes les unités opérationnelles. Le programme Esprit de la guerrière proposé dans les établissements relevant de l'article 81 a été salué par les résidentes et le personnel pour sa reconnaissance des traumatismes subis pendant l'enfance et de leur incidence sur la guérison et la croissance. Comme l'explique un membre du personnel de la MRBS, « *les femmes ont vraiment besoin d'être ramenées à l'état d'enfant, car c'est là que s'est produit leur premier traumatisme* ». En raison de la nature intense de certains des programmes proposés, le personnel travaille en étroite collaboration pour fournir aux participantes le soutien supplémentaire dont elles peuvent avoir besoin pendant leur participation à ces programmes. Par exemple, les membres du personnel et les résidentes ont indiqué qu'il y a des vérifications supplémentaires avec les résidentes participantes lorsqu'elles abordent un contenu particulièrement épuisant sur le plan émotionnel. À la MRBS, le modèle de résilience des NCSA<sup>16</sup> utilisé dans le cadre des pratiques a été salué par beaucoup de membres du personnel comme étant un cadre permettant de guider la guérison, l'introspection et les relations.

Au cours de l'entrevue, les participantes ont eu l'occasion, de fournir de la rétroaction sur les besoins spécifiques à leur genre. La grande majorité des résidentes ont déclaré qu'elles recevaient des soins adaptés à leurs besoins en fonction de leur genre. Les résidentes ont souvent

---

<sup>16</sup> Le modèle de résilience des NCSA est une « théorie de haut niveau qui guide notre guérison, le renforcement de notre résilience et nos activités. La résilience individuelle, familiale et communautaire est synonyme de liens forts entre les membres de la famille et de la collectivité (au sens large) : il s'agit de la capacité à maintenir les liens avec la famille et la collectivité ainsi qu'avec la nature et le cosmos » [traduction] (NCSA, 2023).

donné des exemples liés aux soins de santé pour démontrer que les soins qu'elles reçoivent tiennent compte des questions de genre. En outre, la plupart des résidentes ont souligné que le pavillon de ressourcement est un espace sécuritaire pour les femmes et, dans le cas des établissements relevant de l'article 81 qui offrent le Programme mère-enfant et d'autres efforts de réunification des familles, pour leurs enfants.

Les récits révèlent que l'environnement thérapeutique et les possibilités offertes permettent aux résidentes de guérir, de se rétablir et de se réapproprier leur identité culturelle. Du point de vue des résidentes, des membres du personnel et des Aînés/conseillers spirituels, les pavillons de ressourcement reproduisent une collectivité qui enseigne aux résidentes un mode de vie autochtone. Ils procurent un sentiment d'appartenance, d'utilité et de stabilité, et tout cela renforce le sentiment d'appartenance l'esprit familial. À titre d'exemple, les résidentes doivent apprendre à vivre ensemble et à résoudre les conflits de manière productive. De plus, le personnel indique qu'il adopte une approche positive grâce à des encouragements plutôt que de mettre l'accent sur les aspects négatifs.

Du point de vue des Aînés/conseillers spirituels et du personnel, et à la lumière de l'expérience des résidentes, il ressort que l'environnement et l'approche au sein des pavillons de ressourcement font en sorte que les résidentes sont tenues responsables de leur engagement envers un mode de vie autochtone. Voici comment l'explique une résidente du PROO : « *Je pense que l'on retire de cet endroit ce que l'on y met.* » Contrairement aux établissements réguliers, on s'attend à ce que les résidentes participent à des cérémonies, à des activités culturelles et à des enseignements dans l'ensemble du pavillon de ressourcement. Dans toutes les unités opérationnelles, il y a également des attentes concernant les règlements internes et les contributions au pavillon de ressourcement (p. ex. programmes, tâches ménagères, travail). Comme le souligne un membre du personnel de la MRBS, « *la responsabilité est essentielle dans un pavillon de ressourcement* ». Comme l'explique une résidente du PROO, ces attentes diffèrent de celles qui prévalent en établissement :

*Lorsque je suis arrivée ici, je n'étais évidemment pas très enthousiaste à l'idée de devoir, je suppose, rendre compte de l'utilisation de mon temps. J'avais l'habitude d'être dans un établissement provincial où l'on passait son temps à ne rien faire, alors c'est agréable d'avoir quelque chose à faire tous les jours et que l'on s'attende à ce qu'on soit réellement présente. Personnellement, j'apprécie les attentes. Elles me motivent à les satisfaire et, en retour, j'ai des attentes plus élevées envers moi-même.*

Ces attentes donnent un sentiment de structure et, en fin de compte, aident à préparer les résidentes à leur mise en liberté, comme l'explique un membre du personnel de la MRBS :

*Je pense que cela les prépare à un peu de responsabilisation. Tout le monde ici doit donc suivre nos règles. Il s'agit de se réhabituer à respecter le couvre-feu, à accomplir des tâches ménagères, à suivre un programme. Je pense qu'en quelque sorte, cette routine et cette responsabilité les aident à se préparer et à se responsabiliser.*

Dans tous les pavillons de ressourcement, on s'attend à ce que les résidentes signent une entente selon laquelle elles déclarent accepter de s'engager à la fois dans leur parcours de guérison et envers les règles de l'établissement, d'y participer, et de s'y consacrer. La signature de cette entente vise à responsabiliser les résidentes par rapport à leur participation au sein des pavillons de ressourcement et à leur rappeler leur engagement. De plus, le personnel joue un rôle dans le soutien et le maintien de la participation des résidentes. Tout au long des entrevues, les membres du personnel ont donné des exemples de situations où l'on rappelait aux résidentes leur engagement dans leur parcours de guérison afin de les responsabiliser et de renforcer cette responsabilisation. Les résidentes qui sont perçues comme étant désengagées de leur processus de guérison ou qui montrent des signes de complaisance peuvent faire l'objet d'une intervention de la part du personnel ou des Aînés/conseillers spirituels ou, encore, perdre des privilèges. Par exemple, au PROO, il existe un éventail d'interventions (médiation, cercles de rappel, etc.) et de conséquences (tâches ménagères supplémentaires, etc.) pour responsabiliser les résidentes. À la MRBS, des membres du personnel ont souligné reconnaître que les résidentes peuvent commettre des erreurs, et qu'ils sont donc compréhensifs et leur offrent une seconde chance si elles font preuve d'honnêteté et assument la responsabilité de leurs actes.

Grâce à cette approche holistique, le pavillon de ressourcement offre aux résidentes une autre façon de se voir et de voir le monde. Cette approche globale crée un environnement positif qui favorise la croissance et la maturité. Les résidentes et le personnel ont reconnu les changements observés dans l'estime de soi, l'autonomisation, la vulnérabilité et la préparation à la vie en société des résidentes pendant leur séjour dans l'unité opérationnelle. Explication d'un membre du personnel du PREW :

*Elles repartent également avec la capacité de s'ouvrir et d'être vulnérables. Beaucoup d'entre elles étaient endurcies ou très endurcies, et elles avaient une mentalité de rue. Je parle en général, mais nous leur offrons un espace où il est acceptable de partager certaines choses dont on a honte.*

Les pavillons de ressourcement favorisent un espace dans lequel les résidentes peuvent

travailler sur elles-mêmes grâce à l'introspection, à la réflexion et à la croissance, au moyen de la culture et de la spiritualité. Les résidentes ont donné des exemples de la manière dont leur parcours de guérison individuel a nécessité l'atteinte et le maintien d'un équilibre, la gestion des émotions, le travail sur les traumatismes et les antécédents, le bris des cycles, l'établissement des liens ou la compréhension d'elles-mêmes. Une résidente du PROO décrit son parcours dans la reconquête de son identité : « *Il s'agit vraiment de votre moi intérieur, de cet équilibre dans votre vie, dont vous avez besoin pour être bien.* » Ces thèmes, qui ressortent des observations directes des résidentes et sont renforcés par les Aînés/conseillers spirituels et les membres du personnel, illustrent collectivement les façons dont les résidentes peuvent s'engager de façon complexe dans leur cheminement de guérison aux pavillons de ressourcement. Bien que le processus puisse être lent, les résidentes réalisent des progrès significatifs entre le moment où elles arrivent et celui où elles sont mises en liberté. Un membre du personnel du PREW décrit la croissance observée chez les résidentes au fil du temps :

*La croissance, comme j'utilise toujours la roue de médecine. La roue de médecine comporte quatre étapes : l'enfant, la jeune, l'adulte et l'aînée. Lorsque beaucoup d'entre elles viennent nous voir, elles se trouvent à l'étape des enfants et sont en voie de devenir des jeunes. Nous les accompagnons dans cette démarche et nous essayons de faire en sorte qu'à leur départ, elles soient dans la section des aînées. Il s'agit donc d'une croissance, d'une maturité. Il s'agit pour elles de développer l'amour de soi et de croire en elles-mêmes. Hum, oui, c'est notre objectif, et d'être, d'être fiers de leur sobriété. Avec une bonne structure. Tout cela. Lorsqu'elles partent, vous pouvez constater une énorme différence. Certaines d'entre elles, lorsqu'elles viennent nous voir, n'ont souvent pas d'estime d'elles-mêmes. Elles n'ont pas beaucoup de compétences, de compétences pratiques. Nous veillons donc à ce qu'elles disposent de tout cela pour que, lorsqu'elles nous quittent, elles n'aient pas envie de partir. Mais elles repartent confiantes.*

**Comparaison avec d'autres expériences correctionnelles.** Un thème commun dans les réponses données par les résidentes est la perception des aspects déshumanisants qu'elles ont déclaré avoir connus auparavant dans les établissements correctionnels réguliers. Les résidentes ont donné des exemples, notamment le fait d'être désignées par leur nom de famille ou par un numéro, l'instabilité et les conflits entre les détenues, et un sentiment de peur et de survie alors qu'elles apprenaient à naviguer avec un ensemble de règles différent. Le pavillon de ressourcement a souvent été décrit comme un lieu de rétablissement à la suite de dommages causés par l'établissement. Une résidente de la MRBS explique en quoi l'environnement du pavillon de ressourcement est différent de celui de l'établissement :

*Tout le monde parle à tout le monde. C'est une dynamique totalement différente de celle*

*[du pénitencier]. Là-bas, il faut se préoccuper de sa survie, et il y a tellement de petites choses, comme les règles que les détenus veulent que vous suiviez, ce genre de choses. C'est différent. Ici, il s'agit davantage d'une collectivité, et tout le monde est là pour guérir, et c'est généralement l'énergie qu'on y trouve.*

Les résidentes ont indiqué que, contrairement à leur expérience en établissement, au pavillon de ressourcement, on « *vous traite comme un être humain* » (résidente de la MRBS). Comme l'explique un membre du personnel du PROO, les résidentes parlent de « *la façon dont cet endroit est différent de n'importe quel autre endroit. Elles viennent d'autres endroits, où elles étaient juste traitées comme des numéros. Et ici, on les appelle par leur nom.* » De nombreuses résidentes ont souligné que les conditions de vie et l'environnement offerts par les pavillons de ressourcement les motivent et leur donnent confiance. À titre d'exemple, il n'y a pas de clôtures dans les pavillons de ressourcement, et un certain niveau de liberté est offert en fonction du statut des résidentes (c.-à-d. si elles ont le statut de détenu ou si elles ont été mises en liberté sous condition). De nombreuses résidentes du PREW ont parlé avec fierté du fait d'avoir leur propre suite et du travail acharné qu'elles ont fourni pour mériter ce privilège.

Même si les relations entre les résidentes et le personnel des pavillons de ressourcement sont ouvertes et dynamiques, les récits révèlent notamment que ce type d'interaction et ce sentiment d'appartenance sont différents de ceux que l'on trouve dans les établissements correctionnels réguliers. Les résidentes ont souvent souligné le rôle central joué par le personnel pour leur redonner un sentiment d'humanité. Le fait que le personnel ne porte pas d'uniformes est un aspect notable de l'environnement qui contribue à la relation généralement positive entre les résidentes et le personnel. Cette pratique renforce l'accessibilité du personnel et élimine un déclencheur potentiel, soit celui de la méfiance à l'égard de l'autorité. Bien que certaines résidentes aient fait part de leur inquiétude à leur arrivée au pavillon de ressourcement et de leur tendance à se montrer dures, l'approche accueillante des emplacements a contribué à faciliter leur transition. Par exemple, au PREW, les résidentes reçoivent un panier à linge contenant de nouveaux articles essentiels tels que des draps, des pantoufles et des articles de toilette. Dans l'ensemble, un thème commun aux réponses des résidentes est le sentiment de gratitude qu'elles éprouvent d'avoir la possibilité de se trouver dans un pavillon de ressourcement, et pour tout ce qu'offre l'environnement thérapeutique. Voici comment l'explique une résidente du PROO :

*« J'ai ma place ici, c'est ici que je suis censée être dans ma vie, et avec toutes les personnes que je rencontre. »*

**Emplacement d'un pavillon de ressourcement.** Les pavillons de ressourcement sont situés en milieu urbain ou rural, ce qui permet d'examiner les avantages et les difficultés liés à l'emplacement des établissements.

*Pavillons en milieu urbain.* La MRBS et le PREW sont tous deux situés dans des zones urbaines, et les expériences exprimées par les résidentes et le personnel y sont similaires. L'emplacement du pavillon de ressourcement a été considéré comme bénéfique pour les résidentes qui souhaitaient rester près de leur famille, car il favorisait des interactions plus directes avec elles. L'emplacement central des pavillons de ressourcement à Edmonton (MRBS) et à Winnipeg (PREW) a également permis aux résidentes d'accéder facilement aux services et aux ressources de la collectivité (p. ex. programmes, parrains) ou, même, de se rendre dans des centres commerciaux, ce qui, selon les résidentes, était une étape importante de leur réinsertion sociale. Le personnel a expliqué que les résidentes ont souvent besoin d'apprendre ou de réapprendre des compétences cruciales, notamment la manière de s'orienter dans les transports en commun et dans la ville en général. L'apprentissage de ces systèmes et l'établissement de liens avec les programmes et les services sont particulièrement avantageux pour les résidentes qui prévoient de rester dans la ville après leur mise en liberté, car le pavillon de ressourcement est « *en mesure de les aider à établir des liens avec les ressources de la ville et de les aider dans leur réinsertion sociale* » (membre du personnel du PREW).

À la MRBS, l'accès à des espaces naturels tels que la vallée de la rivière et un jardin communautaire a été salué par les résidentes : « *Nous sommes dans une grande ville, mais, une fois que vous arrivez sur les sentiers, vous avez l'impression d'être dans les bois.* » Comme l'explique une résidente de la MRBS, cela favorise la guérison et le bien-être physique : « *C'est bon pour la santé mentale. C'est un bon exercice. C'est agréable de pouvoir se connecter à la ville d'une manière différente. Au lieu de toujours se concentrer sur l'endroit où l'on va, sur ce que l'on doit faire ce jour-là, c'est bien d'un peu se remettre à zéro.* »

Bien que les résidentes aient eu beaucoup de bonnes choses à dire sur la présence d'un pavillon de ressourcement dans la ville, des préoccupations ont été soulevées au sujet de l'emplacement précis des pavillons de ressourcement dans les centres-villes d'Edmonton et de Winnipeg, car il y a de la « *tentation partout* » (résidente du PREW). Les résidentes ont indiqué qu'elles étaient régulièrement exposées à la criminalité, aux drogues et à la violence, qui peuvent être des déclencheurs pour elles et nuire à leur guérison. Voici comment l'explique une résidente

du PREW :

*Je veux dire que nous sommes dans le West End; ce n'est pas exactement le meilleur quartier non plus, n'est-ce pas? Dès que je suis arrivée en ville et que nous avons commencé à nous arrêter, j'ai immédiatement commencé à ressentir de l'anxiété. [...] Comme si ça avait un déclencheur immédiat pour moi. Et puis, le simple fait d'être à l'extérieur fait parfois en sorte qu'on voit toutes sortes de choses.*

Cependant, de nombreuses résidentes seront un jour mises en liberté dans des zones similaires qui pourraient être considérées comme à haut risque, ce qui présente l'avantage supplémentaire de préparer les résidentes à affronter « *les vrais défis auxquels elles seront confrontées une fois mises en liberté* » (membre du personnel du PREW). Une résidente du PREW explique : « *Je sais que le secteur n'est pas le plus beau, mais soyons réalistes. Beaucoup d'entre nous ne vivront pas dans de meilleurs secteurs, alors si vous pouvez vous débrouiller ici, vous pouvez vous débrouiller n'importe où.* » Une résidente de la MRBS décrit cela comme le développement d'une tolérance aux situations à haut risque :

*Il se passe tellement de choses dans la ville. À chaque coin de rue, il s'est passé quelque chose d'horrible, ou je connais quelqu'un qui y a vécu. C'est donc assez agréable, parce que vous êtes confronté à toutes ces petites choses et vous finissez par développer une tolérance et un état d'esprit différent par rapport au fait de sortir et d'être lancée dans cette réalité. Parce que c'est une bonne idée de se dire : « Je me débrouillerai quand je sortirai, je resterai à l'écart de ces zones. » Mais on ne réalise pas que, même lorsque l'on conduit quelque part, que l'on va voir des toxicomanes, des gens que l'on ne veut pas voir, des endroits que l'on ne voulait jamais revoir. Alors, il est bon d'avoir un peu de tout cela ici.*

Les résidentes et les membres du personnel ont suggéré qu'étant donné qu'un grand nombre de résidentes quitteraient éventuellement le pavillon de ressourcement pour vivre en ville, le fait d'apprendre à affronter des événements potentiellement déclencheurs tout en bénéficiant du soutien du pavillon de ressourcement les renforce et leur permet d'acquérir des compétences essentielles. Comme l'affirme un membre du personnel du PREW, « *c'est une excellente pratique. C'est un bon endroit où être confrontée à des déclencheurs, car on peut compter sur du soutien.* » Un certain nombre de résidentes ont montré qu'elles avaient progressé dans la gestion d'éléments susceptibles d'être des déclencheurs, telles que d'anciennes fréquentations négatives. Voici comment l'explique une résidente du PREW :

*Même si je croise des gens que je connais dans la rue, je me contente généralement de leur dire « salut, comment ça va » et je continue à marcher. Je ne reste pas là à leur parler de ce qu'ils font, vous savez, parce que je me fiche complètement de ce qu'ils font. Je suis là pour m'occuper de moi, et rien d'autre.*

**Pavillons en milieu rural.** Le PROO est le seul pavillon de ressourcement pour femmes géré par le SCC, mais c'est aussi la seule unité opérationnelle en milieu rural qui se trouve sur les terres d'une collectivité autochtone. L'emplacement et le lien avec la nature du PROO, situé sur le territoire de la Première Nation de Nekaneet, en Saskatchewan, sont particulièrement remarquables. Description d'une résidente : « *C'est très paisible ici, c'est calme. Il y a beaucoup de jolis sentiers, des chemins de randonnée, des animaux... c'est différent de la ville.* » Un thème commun dans les réponses est que le lieu offre une atmosphère thérapeutique propice à la guérison. Voici comment l'exprime une résidente :

*Le fait d'être ici, dans la nature, et je pense que c'est de là que vient une grande partie de ma guérison, c'était de me sentir vraiment, comme si, même si j'étais enfermée, je me sentais vraiment libre ici. Je n'avais pas eu ce sentiment depuis longtemps, je me suis toujours sentie étouffée dans ma ville, je pense [...] J'ai l'impression qu'ici il y a beaucoup de liberté, et que j'ai pu m'aérer l'esprit, et je ne sais pas, je pense que cela a beaucoup à voir avec la nature, l'endroit où nous nous trouvons, et la façon dont nous faisons les choses.*

Grâce à l'éloignement de l'emplacement, les résidentes ont peu de distractions potentielles, et elles peuvent se concentrer sur elles-mêmes. Outre le fait d'être entouré par la nature, être sur la terre sacrée d'Okimaw Ohci offre également un réconfort et un lien particulier avec la culture et la spiritualité. Comme l'explique un Aîné, « *ce sont des collines sacrées, Okimaw Ohci, nos collines sacrées, et il y a donc beaucoup de choses qui peuvent vous aider à retrouver votre esprit et à poursuivre votre chemin vers la guérison* ». Le lieu sacré a également trouvé un écho auprès des résidentes. Comme l'exprime une résidente, cela a eu une incidence sur son parcours de guérison :

*J'ai trouvé que c'était vraiment utile, parce que mes ancêtres, mon peuple, sont vraiment liés à la Terre mère, et le simple fait d'être loin de toute l'agitation d'une ville urbaine est formidable. Cela me motive à prendre le temps de travailler sur ce sur quoi je dois travailler au sein de cet environnement. C'est très spirituel, car je sais que lorsqu'ils ont créé cet endroit, ils l'ont fait d'une manière spirituelle. Même le bâtiment est fait de cèdre et, si vous le regardez d'en haut, il a la forme d'un aigle. C'est comme si tout dans cet endroit était vraiment spirituel, alors j'aime vraiment le fait que ce soit ici, parce que ce ne serait pas la même chose si c'était dans une ville. Tous les enseignements qu'ils nous donnent sont liés à cet endroit, qui fait partie de la Terre mère.*

Le lieu apporte également aux résidentes un sentiment de liberté, qui a été perçu comme essentiel à leur guérison, par opposition au sentiment d'être en établissement ou « enfermée ». Voici comment l'explique une résidente :

*C'est ouvert, on ne se sent pas enfermée. Il suffit de sortir de chez soi pour aller*

*téléphoner, et d'autres choses comme ça. On a ce sentiment de liberté, de ne pas être enfermée. Le fait de pouvoir se déplacer, je pense que tout cela joue un rôle dans le confort, dans le fait de ne pas se sentir si « en établissement », et si enfermée.*

Bien que le personnel ait loué la beauté de l'emplacement rural du PROO, son éloignement apporte des avantages supplémentaires sur le plan de la sécurité : « *Nous n'avons pas besoin de clôtures, nous avons des animaux sauvages qui les retiennent* » (membre du personnel du PROO). Outre le fait qu'il dissuade les résidentes de s'échapper, l'emplacement décourage également les violations de la sécurité par des personnes extérieures. Voici comment l'explique un membre du personnel du PROO :

*Étant donné que nous sommes vraiment isolés, ce n'est pas comme si des drones nous survolaient ou comme si quelqu'un pouvait venir en voiture et déposer de la drogue, parce que nous sommes au milieu de nulle part, et que si vous entrez dans la réserve en voiture, les gens le sauront.*

Du point de vue des résidentes, l'éloignement du lieu limite l'accès aux visites en personne, et cet aspect a été exacerbé par la pandémie de COVID-19. L'éloignement des familles, des enfants et des soutiens positifs est apparu comme le principal inconvénient du PROO. Le personnel a souligné que certains services et certaines ressources pour les résidentes sont rares en raison de l'emplacement. Du point de vue du personnel, certains défis ont été soulignés par rapport à l'éloignement du PROO, notamment le recrutement du personnel et le trajet à effectuer pour se rendre à l'établissement.

### **Interventions et possibilités**

Au-delà de la variété des activités culturelles et des cérémonies proposées dans les pavillons de ressourcement, un éventail d'interventions et de possibilités sont offertes aux résidentes. Il s'agit notamment de programmes, de perspectives d'éducation, de formation professionnelle ou d'emploi, de réunification des familles (comme le Programme mère-enfant) et d'autres activités prosociales. Les récits des résidentes, des Aînés/conseillers spirituels et du personnel mettent en lumière l'importance de ces diverses possibilités au sein des pavillons de ressourcement, et révèlent comment elles contribuent à la guérison et à la réhabilitation globales des résidentes ainsi qu'à la préparation à la mise en liberté.

**Programmes.** Dans l'ensemble des pavillons de ressourcement, les résidentes ont la possibilité de participer à des programmes, bien que les offres diffèrent d'un établissement à l'autre. Au PROO, les programmes correctionnels nationaux du SCC pour les femmes

autochtones sont mis en œuvre pour répondre aux facteurs de risque et aux besoins des résidentes<sup>17</sup>. Ces programmes sont considérés comme essentiels, car ils ciblent les facteurs liés à la délinquance dans une optique autochtone et en tenant compte des effets intergénérationnels, des traumatismes de l'enfance, des bris de cycle et de la consommation de substances. Les résidentes du PROO ont souvent indiqué que la participation aux programmes correctionnels du pavillon de ressourcement les a aidées à progresser dans leur parcours de guérison. Voici ce qu'une résidente du PROO explique à propos de la composante du programme d'engagement :

*C'était vraiment détendu, et je me suis sentie à l'aise avec l'institutrice et les autres personnes présentes. J'ai beaucoup appris sur moi-même. Au début, je n'aimais pas vraiment l'idée de suivre des programmes, j'étais un peu têtue, mais une fois que j'ai... l'institutrice m'a beaucoup aidée parce qu'elle a pu m'offrir un espace sécuritaire où j'ai pu baisser ma garde et m'ouvrir, ce qui a permis aux autres personnes présentes de me faire confiance également.*

Outre les programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale, il existe un certain nombre d'autres programmes internes (p. ex. le programme d'autogestion et rétablissement [SMART], l'éducation des enfants, les AA, les NA). Les résidentes du PROO ont également l'occasion unique de participer au programme de chevaux de la Première Nation Nekaneet, un programme holistique qui fait la promotion des quatre principales composantes de la roue de médecine et d'un mode de vie sain : composantes physique, mentale, spirituelle et émotionnelle. Dans le respect des croyances de la Première Nation Nekaneet, les résidentes reçoivent des enseignements sur les chevaux et apprennent à s'en occuper sur place, dans un cadre thérapeutique : « *Nous recevons des enseignements tous les jours, nous sommes dans la salle de cours toute la matinée, dans la grange l'après-midi, et c'est vraiment bien d'interagir avec les chevaux* » (résidente du PROO). Le programme a été perçu par les résidentes comme bénéfique pour leur guérison, car il favorise l'autoréflexion avec le soutien des animateurs dans « *un espace sécuritaire pour partager* » (résidente du PROO).

Dans les établissements relevant de l'article 81, les résidentes bénéficient également d'un certain nombre de programmes internes (p. ex. relations saines, parentalité, deuil et perte, programmes de lutte contre la toxicomanie, préparation à la vie en société) qui ont souvent été décrits comme étant plus approfondis et plus intenses que ceux offerts dans les établissements. Par exemple, le programme Esprit de la guerrière est un programme de guérison proposé à la fois

---

<sup>17</sup> Le PROO offre les programmes correctionnels d'engagement, d'intensité modérée et d'intensité élevée du SCC pour les femmes, ainsi que des composantes du programme d'engagement et de maîtrise de soi (SCC, 2021a).

à la MRBS et au PREW qui permet aux résidentes de comprendre comment la violence et la toxicomanie ont évolué dans leur vie : « *Cela vous fait ouvrir les yeux et aller dans des endroits que vous préféreriez oublier* » (résidente de la MRBS). Une résidente de la MRBS a décrit l'expérience comme « *profonde et épuisante* », et comme quelque chose qui « *prend physiquement tout ce qu'il y a en vous* ». Plusieurs résidentes ont déclaré qu'elles avaient décidé de venir à la MRBS expressément pour le programme Esprit de la guerrière. Les résidentes ont reconnu que le programme était « *autonomisant* » et qu'il les a aidées à comprendre comment les comportements problématiques se transmettaient de génération en génération tout en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences pour gérer leurs propres comportements. Voici comment le décrit une résidente de la MRBS :

*Ce qui m'a le plus frappé dans le programme Esprit de la guerrière, c'est l'enfant intérieur, le fait de remonter à mon enfance. C'est de là que vient une grande partie de mon traumatisme, et je ne m'y attendais pas, parce que tous les autres programmes étaient davantage axés sur l'âge adulte. L'Esprit de la guerrière m'a ramenée très loin dans mon enfance. Et cela a rouvert de vieilles blessures, ce qui m'a beaucoup frappée, mais, aussi, m'a beaucoup aidée.*

Dans le même ordre d'idées, le programme *Recovery and Education for Addictions and Complex Trauma* (RE/ACT) est un programme proposé par le PREW, et qui est conçu pour commencer à réparer les effets des traumatismes complexes<sup>18</sup>. Les résidentes ont considéré que ce programme les avait aidées à comprendre comment des traumatismes complexes les avaient affectées dans tous les aspects de leur vie, y compris la toxicomanie. Des thèmes similaires ont été abordés par les Aînés/conseillers spirituels et le personnel en ce qui concerne l'incidence de ces programmes sur la réhabilitation. Par exemple, un membre du personnel du PREW a déclaré : « *Je suis très reconnaissant qu'il y ait un programme RE/ACT ici. Je pense que la compréhension de leurs traumatismes fait partie intégrante de leur parcours de guérison.* »

Toutes les unités opérationnelles ont en commun le fait que la majorité des programmes proposés sont ancrés dans la culture. Comme l'explique un Aîné/conseiller spirituel<sup>19</sup>, « *les*

---

<sup>18</sup> Le traumatisme complexe est considéré comme le résultat d'une personne vivant dans un environnement dangereux pendant une période prolongée (p. ex. en raison d'abus, de négligence, d'abandon). Il en résulte que pour survivre, une personne doit vivre dans un état de fuite, de lutte ou d'incapacité de bouger. Vivre en mode de survie crée des mécanismes de pensée et de comportement qui entraînent des relations malsaines, des outils d'adaptation malsains, de la honte et, dans certains cas, des problèmes de santé mentale (Indigenous Women's Healing Centre, 2021).

<sup>19</sup> Dans la mesure du possible, afin de protéger l'identité des Aînés/conseillers spirituels, leurs unités opérationnelles ne sont pas indiqués.

*principes fondamentaux du programme sont fondés sur la culture. Notre programme est fondé sur la spiritualité, les activités culturelles et les enseignements culturels sont donc à la base de la guérison.* » Les programmes intègrent donc des pratiques culturelles, telles que l'ouverture et la clôture de chaque journée par une purification par la fumée, une prière, ainsi qu'un cercle de partage sur le sujet abordé. Bien qu'épuisées sur le plan émotionnel, les résidentes de chacun des pavillons de ressourcement ont déclaré avoir tiré profit des programmes adaptés à la culture proposés à ces unités opérationnelles. Les résidentes avaient l'impression de progresser dans leur guérison, et qu'elles quitteraient le pavillon de ressourcement plus fortes et plus autonomes qu'à leur arrivée.

Bien que les programmes de toutes les unités opérationnelles aient généralement été bien accueillis, certaines préoccupations ont été soulevées quant à l'obligation de participer à des programmes dans des installations visées à l'article 81, en particulier par les résidentes qui avaient suivi des programmes dans d'autres établissements ou dans des pavillons de ressourcement. Voici comment l'explique un membre du personnel du PREW : « *Elles ont tendance à dire qu'elles en ont terminé avec les programmes depuis longtemps, pour certaines d'entre elles, en particulier celles qui ont suivi de nombreux programmes en prison* ». Dans certains cas, les programmes ont été décrits comme répétitifs par rapport à ceux qui avaient été suivis précédemment, car leur contenu se recoupait, et les résidentes ont souligné que le fait de devoir continuer à évoquer de vieux traumatismes causait de nouveaux traumatismes.

Certaines résidentes se sont inquiétées du caractère obligatoire des programmes, car elles estimaient qu'il s'agissait d'un obstacle à leur réinsertion sociale. En particulier, compte tenu du temps consacré aux programmes, elles n'ont pas été en mesure de chercher un emploi dans la collectivité. Il est important de noter que les installations relevant de l'article 81 informent les résidentes des attentes liées à la réalisation de programmes avant leur transfèrement. Du point de vue du personnel, les possibilités de participer aux programmes du pavillon de ressourcement constituent un avantage majeur : « *J'aime le fait que ce centre offre toutes ces choses, car, si vous alliez dans la collectivité, vous devriez les trouver par vous-même. Et puis, il y a les listes d'attente. Et puis, il y a les coûts. C'est un vrai défi dans la collectivité* » (membre du personnel du PREW).

**Emploi, formation professionnelle et possibilités d'éducation.** Des possibilités d'emploi et d'éducation sont offertes dans chacun des pavillons de ressourcement, bien que les

thèmes émergents soient distincts entre les pavillons de ressourcement administrés par le SCC et les installations relevant de l'article 81. Étant donné que le PROO se trouve dans une région éloignée et que l'ensemble de la population a le statut de détenu (contrairement aux installations relevant de l'article 81, dont une partie des résidentes bénéficient d'une mise en liberté sous condition), de nombreuses possibilités sont offertes sur place. À la MRBS et au PREW, lorsque les résidentes se préparent à la mise en liberté sous condition ou en bénéficient déjà, il s'agit moins d'offrir des possibilités internes que de trouver des emplois et des formations dans la collectivité qui peuvent se poursuivre lors de la réinsertion sociale.

Au PROO, les résidentes bénéficient de diverses possibilités d'emploi et de formation professionnelle offertes par le SCC. Un certain nombre de placements professionnels intéressants sont proposés, y compris des emplois adaptés à la culture (p. ex. assistante de l'Aîné, loisirs) qui permettent aux résidentes de passer plus de temps avec les Aînés/conseillers spirituels. Les résidentes peuvent également demander à travailler avec CORCAN, un organisme de service spécial du SCC qui offre un programme d'emploi et d'employabilité comprenant de la formation en cours d'emploi, des heures d'apprentissage, des certifications professionnelles et une formation axée sur les compétences essentielles (SCC, 2022a). Les résidentes ont parlé en termes élogieux de leur expérience au sein du programme, du personnel de CORCAN, et de l'incidence du programme sur leur employabilité, car il « *ouvre tant de possibilités* » (résidente du PROO). Du point de vue du personnel, le fait que l'on s'attende à ce que les résidentes travaillent et contribuent aux activités du pavillon de ressourcement aide à préparer les résidentes à la réinsertion sociale. L'expérience professionnelle, les certificats et les références que les résidentes acquièrent renforcent leurs perspectives d'emploi dans la collectivité. Les offres de formation professionnelle (p. ex. sécurité de la manipulation d'aliments, travail en entrepôt, sécurité des scies à chaîne, simulateur de chariot élévateur, Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT]) sont considérées comme utiles, car les résidentes acquièrent des compétences qui peuvent les aider à trouver un emploi à l'avenir.

Le PROO bénéficie également des possibilités de formation offertes par le SCC, et il y a une forte demande pour ces possibilités, qui permettent d'obtenir des certificats et des diplômes. Les enseignants sur place ont été décrits par les résidentes comme « *encourageants* » et « *motivants* ». Une résidente du PROO a souligné le rôle important joué par l'un des enseignants dans sa réhabilitation :

*Tout le monde m'a donné confiance en l'avenir, en mes propres capacités, et en la possibilité de ne pas avoir à le faire seule, de trouver de l'aide même au sein de la collectivité, de savoir qu'il y a des gens qui sont là, prêts à vous aider quoi qu'il arrive.*

Étant donné que l'accent et la priorité sont mis sur l'enseignement secondaire, il existe peu de possibilités de perfectionnement ou d'enseignement au niveau postsecondaire. Bien que cette situation soit semblable à celle qui prévaut dans l'ensemble du SCC, certaines résidentes ont indiqué que les enseignants sur place les avaient aidées à obtenir de l'information et à s'inscrire à des programmes d'éducation autres que ceux offerts au pavillon de ressourcement. Parmi les autres lacunes soulignées par le personnel du PROO figurent le manque d'accès à la technologie et à d'autres ressources (p. ex. les tableaux blancs électroniques) ainsi que le manque d'espace, ce qui se traduit par des espaces d'apprentissage surpeuplés qui ne sont pas « *propices à l'apprentissage* ». Dans l'ensemble, les résidentes aiment les possibilités de formation offertes au pavillon de ressourcement. Un thème commun dans les réponses des résidentes est le sentiment de fierté qu'éprouvent celles qui ont obtenu un certificat ou un diplôme.

Dans les installations relevant de l'article 81, les pavillons de ressourcement ont pour rôle de faciliter l'emploi, la formation professionnelle et les possibilités d'éducation au sein de la collectivité. Étant donné que de nombreuses résidentes étaient sur le point d'être mises en liberté ou bénéficiaient d'une mise en liberté sous condition, ce modèle contribue à faciliter la transition vers la collectivité, dans la mesure où les résidentes peuvent continuer à bénéficier de ces possibilités, ou ont noué des liens qui leur permettent de progresser sur le plan de l'emploi et de l'éducation. Les installations relevant de l'article 81 organisent également des formations professionnelles (p. ex. premiers soins, transport de marchandises dangereuses, SIMDUT) sur place, dans le but d'améliorer l'employabilité des résidentes.

Toutefois, les résidentes des installations relevant de l'article 81 ont exprimé le souhait d'avoir davantage de possibilités d'emploi. Les résidentes ayant le statut de détenues, en particulier, ont fait part de leurs frustrations à cet égard et ont souligné le besoin de « *meilleures possibilités, pour que les gens puissent économiser et avoir une sorte d'interaction communautaire sur le lieu de travail* » (résidente de la MRBS). À la MRBS et au PREW, il existe un nombre limité de possibilités d'emploi en interne pour les résidentes ayant le statut de détenues. Les résidentes du PREW ont fait part de leurs préoccupations concernant le favoritisme, car les emplois internes n'étaient pas répartis de manière égale. Compte tenu de l'ouverture récente du PREW, un nouveau poste de coordonnateur de l'emploi et du bénévolat a

été créé et pourvu, avec l'intention d'accroître les possibilités en interne et au sein de la collectivité.

**Programme mère-enfant<sup>20</sup>.** Dans les établissements du SCC en général, le Programme mère-enfant a été élaboré afin de favoriser des relations positives entre les mères incarcérées dans un établissement fédéral et leurs enfants en les gardant ensemble lorsque cela est approprié, et en fournissant un environnement de soutien qui favorise la stabilité et la continuité de la relation mère-enfant (pour en savoir plus, consulter la DC 768; SCC, 2020b). Bien que le Programme mère-enfant soit offert au PROO, il n'y avait pas eu de participants récents au moment de la visite de l'unité opérationnelle. Un programme similaire a été mis en place à la MRBS et au PREW, avec des participants actuels ou récents dans les deux installations relevant de l'article 81. Par conséquent, les constatations présentées ici se limitent aux expériences présentées à la MRBS et au PREW.

Un thème commun est apparu dans les réponses des mères interrogées : la gratitude d'avoir leurs enfants avec elles dans le cadre positif du pavillon de ressourcement, qui leur offre un espace confortable et sécuritaire. Les mères ont indiqué que le fait d'être avec leur enfant à un stade crucial de son développement contribue à créer un lien solide entre la mère et l'enfant. En outre, les mères ont souligné que le fait d'être avec leurs enfants était aussi bénéfique pour leur parcours de guérison, car elles avaient besoin d'être fortes pour leurs enfants :

*Lorsque je guérissais, le fait d'avoir mon enfant à mes côtés m'a aidée à être plus forte. C'est tout simplement différent, c'est tout à fait différent que de le faire en étant seule. Lorsque vous avez votre enfant avec vous, vous vous sentez plus stable, et votre enfant aussi se sent en sécurité. Je pense que [l'enfant] se sent vraiment en sécurité, [l'enfant] est à l'aise ici.*

Les résidentes étaient heureuses d'avoir leurs enfants avec elles, car cela permet de « briser le cycle ». Elles aiment le fait de pouvoir emmener leurs enfants à des activités et des cérémonies culturelles, que beaucoup d'entre elles n'ont pas connues dans leur enfance. Les résidentes aiment le fait de pouvoir enseigner à leurs enfants les traditions, les valeurs et les enseignements qu'on ne leur a pas inculqués pendant leur enfance. Ainsi, les avantages du programme sont nombreux pour la mère et l'enfant, comme l'explique une résidente :

*Les avantages que comporte le fait d'être avec son enfant sont inestimables. Ces femmes*

---

<sup>20</sup> Afin de protéger l'identité des participants, aucune unité opérationnelle n'est désigné pour les citations de la présente section.

*sont séparées de leur famille la plupart du temps. Pour moi, il s'agit de mon droit familial, je ne peux donc pas imaginer être séparée de ma famille pendant longtemps.*

Les programmes mère-enfant proposés à la MRBS et au PREW sont également perçus comme offrant plus de soutien et de ressources que ce qui serait proposé dans les établissements du SCC. Par exemple, les mères ont accès à des articles (p. ex. des couches) pour leurs bébés, et le personnel les aide à des prendre rendez-vous médicaux, et à s'y rendre, qu'il s'agisse de rendez-vous pour leur grossesse ou leur bébé. Il est important de noter que les deux programmes ne fonctionnent pas de la même manière et que si, dans le programme du SCC, les mères sont chargées d'assumer leurs responsabilités parentales, c'est le SCC qui a la responsabilité réglementaire de veiller à ce que les processus et le soutien du personnel soient en place, et qu'ils soient disponibles pour permettre aux mères de s'acquitter de leurs responsabilités. Les emplacements en milieu urbain des installations relevant de l'article 81 facilitent la réinsertion sociale sur le plan des ressources pour les mères et leurs enfants, car le personnel oriente les résidentes dans les bonnes directions afin de développer un « *système de soutien communautaire solide* ».

Les programmes mère-enfant de la MRBS et du PREW aident les femmes à maintenir des liens familiaux en étant avec leur enfant, mais ils profitent également aux autres résidentes de la maison en favorisant un esprit de famille, ce qui leur « *donne de l'espoir* » (membre du personnel). Bien que d'autres résidentes soient considérées comme des « *tantes* » par les enfants sur place, de nombreuses résidentes apportent leur aide, et les résidentes, les membres du personnel et les Aînés/conseillers spirituels décrivent une situation où « *tout le monde y met du sien* » (membre du personnel). Les résidentes « *apprennent en même temps que la maman* » (membre du personnel) et apprennent à prendre soin les unes des autres dans un environnement sain. Voici comment le décrit un membre du personnel :

*Au début, c'est difficile. Certaines des femmes qui viennent des établissements disent qu'il est difficile de voir les enfants ici, parce que cela les rend vulnérables à toutes les émotions qui en découlent. Mais très vite, elles se débarrassent de cette sorte de, je ne sais pas si je peux dire qu'il s'agit de colère, de culpabilité ou de honte, peu importe ce que c'est, et elles se rendent compte que c'est en fait une occasion pour l'ensemble d'entre elles d'apprendre.*

Du point de vue du personnel, il y a également moins d'incidents en présence d'enfants à l'établissement, car les résidentes redoublent de prudence dans leur comportement lorsqu'ils sont à proximité.

Si, dans l'ensemble, les résidentes ont fait l'éloge des installations relevant de l'article 81 pour leur programme mère-enfant, elles ont indiqué qu'il était nécessaire de permettre aussi aux enfants plus âgés de demeurer avec leur mère. Selon le personnel, les installations relevant de l'article 81 peuvent offrir plus de souplesse au programme que les établissements réguliers, par exemple en prévoyant des exceptions aux restrictions d'âge. Les unités opérationnelles ont également fait preuve de créativité pour améliorer l'expérience des mères et des enfants. Par exemple, à la MRBS, un mentorat a été mis en place par le personnel entre une nouvelle mère et un bénévole de la collectivité. Les relations réciproques de ce type profitent à la fois aux membres du pavillon de ressourcement et à la collectivité.

### **Relations et collectivité**

Les relations établies dans les pavillons de ressourcement méritent d'être prises en considération en raison de leurs aspects uniques, qui contribuent à créer un sentiment d'appartenance à la collectivité et à guider les résidentes tout au long de leur parcours de guérison. Contrairement à d'autres expériences en établissement, les relations que les résidentes entretiennent entre elles, avec le personnel ainsi qu'avec les Aînés/conseillers spirituels sont collectivement considérées comme précieuses et solides. Comme l'explique une résidente du PROO, « *j'ai beaucoup à apprendre ici, des autres, du personnel, des Aînés* ». Dans l'ensemble, les relations positives et solidaires favorisent un sentiment d'appartenance à la collectivité et à la famille au sein de chaque pavillon de ressourcement.

**Résidentes.** Dans l'ensemble des unités opérationnelles, les résidentes ont évoqué les relations fortes et solidaires qu'elles ont tissées entre elles. Les résidentes ont déclaré qu'au cours de leur séjour au pavillon de ressourcement, caractérisé par des unités de logement communes, elles ont appris à collaborer et à vivre les unes avec les autres. En outre, les résidentes ont régulièrement parlé des occasions où elles s'entraident et se soutiennent mutuellement en acquérant différentes compétences et en faisant de l'artisanat. Elles ont également parlé des contributions au fonctionnement du pavillon de ressourcement (p. ex. tâches ménagères, préparation des repas), qui favorisent un sentiment d'appartenance. Bien qu'il faille un certain temps aux femmes pour s'adapter au pavillon de ressourcement, les résidentes en place se montrent accueillantes et soucieuses d'aider les nouvelles résidentes à s'intégrer. Une résidente du PROO décrit ce qui suit :

*J'ai remarqué que même avec les femmes, vous le verrez, elles arrivent et ont cette*

*mentalité de la rue, elles essaient de se battre, elles se disputent et c'est comme ça, vous verrez qu'après qu'elles aient suivi des programmes ou trouvé un emploi et se soient installées quelque part, leur attitude et leur comportement changent, et je pense que lorsqu'elles constatent qu'elles peuvent être à l'aise ici, et que c'est un endroit sécuritaire, je pense qu'elles changent complètement.*

Le personnel et les Aînés/conseillers spirituels favorisent les relations positives et la résolution efficace des conflits, et ce sentiment d'être unis par des liens renforce à son tour le sentiment d'appartenance à un groupe. Voici comment l'explique une résidente du PREW :

*Nous sommes comme une petite famille. Oui, lorsqu'une nouvelle personne arrive, il faut un peu de temps pour s'adapter, car la dynamique change constamment, mais tout va bien. Il n'y a pas... il n'y a pratiquement pas de conflits, devrais-je dire. Mais quand un conflit se produit, les gens s'en remettent assez vite. Cela n'affecte pas le reste du pavillon.*

Les relations positives généralement observées entre les résidentes peuvent être alimentées par leur objectif commun, soit celui de suivre un cheminement de guérison et un mode de vie autochtone. Les résidentes ont expliqué que le fait d'être entourées d'autres résidentes travaillant sur elles-mêmes contribuait à créer une atmosphère positive, et plus motivante. Une résidente de la MRBS explique l'incidence que cela a eue sur elle : « *Bon nombre de femmes ont fait beaucoup de travail sur elles-mêmes, et je l'ai vu de mes propres yeux. Et oui, c'est incroyable, c'est motivant.* » Les enseignements que reçoivent les résidentes contribuent également à favoriser des relations plus harmonieuses entre elles, comme l'explique un membre du personnel de la MRBS :

*Je trouve aussi que beaucoup des enseignements que nous dispensons ici, comme le modèle de résilience, aident les gens à devenir de meilleurs communicateurs, parce que nous sommes vraiment contre les ragots et les choses de ce genre. Certaines personnes sont plus aptes à exprimer leurs préoccupations, comme ce qu'on appelle « miyo-wîcehtowin<sup>21</sup> ». Oui, moins de violence latérale. Nous sommes très doués pour les discussions ouvertes et franches.*

Étant donné que les cérémonies constituent un élément clé du parcours de guérison des résidentes, les récits de ces derniers révèlent également qu'elles sont indispensables pour favoriser des liens significatifs et un sentiment d'appartenance. À titre d'exemple, grâce aux cercles de partage, les résidentes peuvent entrer en contact les unes avec les autres à un niveau plus personnel, avec plus de confiance, ce qui renforce le sentiment d'appartenance que

---

<sup>21</sup> « Miyo-wîcehtowin » fait référence aux croyances crie concernant les lois qui nous incitent à entretenir de bonnes relations entre les gens. Ces lois établissent des limites saines qui garantissent que les personnes se sentent en sécurité et capables de vivre « la bonne vie » (pimatisiwin; NCSA, 2017).

ressentent les résidentes. Par ailleurs, les résidentes, le personnel et les Aînés/conseillers spirituels ont souligné que le partage dans ces domaines favorisait la formation de liens affectifs avec d'autres résidentes, ainsi que la possibilité d'aborder les traumatismes et d'apprendre à briser le cycle. Une résidente de la MRBS explique comment les cercles de partage ont été la partie la plus utile de son parcours de guérison :

*Apprendre à connaître les autres femmes. Entendre leurs histoires, avec moi qui parle de la mienne. Et c'est différent, parce que c'est un cercle de partage; rien ne transpire hors de ce cercle. Et c'est à l'échelle de la personne qu'on se rend compte qu'on n'est pas seule. J'ai pris conscience que je n'étais pas seule dans mon parcours et qu'il y avait d'autres personnes dans ma situation. Cela m'a permis de m'ouvrir et de réaliser que, oui, j'avais vécu des traumatismes, mais que je n'étais pas seule et qu'il y avait d'autres femmes dans la même situation que moi.*

Dans l'ensemble des pavillons de ressourcement, certains rapports font état de commérages, d'incompatibilité avec les colocataires et d'intimidation entre les résidentes. Ces tensions ont été particulièrement remarquées au PROO, surtout parmi les résidentes qui étaient considérées comme n'étant pas engagées dans leur parcours de guérison. Étant donné que les résidentes vivent dans des maisons au PROO avec un grand nombre de colocataires, et avec des résidentes qui sont à une étape précoce de leur peine, il y a une plus grande possibilité de conflits de personnalités. Dans les installations relevant de l'article 81, les participants ont indiqué que la cohabitation entre résidentes qui sont des détenues et d'autres qui sont des membres de la collectivité entraîne une certaine dynamique. Si les résidentes ayant le statut de détenues éprouvent parfois un sentiment d'injustice en voyant les privilèges et la liberté supplémentaires dont jouissent les résidentes ayant le statut de membre de la collectivité, ce sentiment est le plus souvent décrit comme une motivation pour travailler à l'obtention du statut de membre de la collectivité.

**Personnel.** Les relations positives entre les résidentes et le personnel constituent un autre aspect de l'expérience du pavillon de ressourcement qui favorise le sentiment d'appartenance au groupe. Plutôt que d'avoir une division statique ou claire, le personnel a tendance à être accessible et à avoir des communications régulières et ouvertes avec les résidentes. En comparant son expérience au pavillon de ressourcement à celle d'un établissement régulier, une résidente de la MRBS explique ceci : « *Ici, c'est comme une conversation normale avec le personnel. Il n'y a pas besoin d'avoir peur; il suffit d'être ouverte et honnête avec les autres et ils vous aideront autant qu'ils le peuvent.* » Dans l'ensemble des pavillons de ressourcement, de

nombreux membres du personnel ont parlé d'une « politique de la porte ouverte » qui permet aux résidentes de passer les voir et de discuter au besoin. Comme l'explique un membre du personnel du PREW, le personnel diffère des établissements réguliers : « *Il y a une interaction différente et le personnel se soucie de ce que les femmes ressentent, de ce qu'elles pensent.* » Le rôle du personnel a été décrit comme étant de guider, de conseiller, de soutenir et d'aider les résidentes. Les relations positives entre le personnel et les résidentes se développent grâce à de nombreuses interactions, à des discussions informelles et à de l'aide. À la MRBS, les résidentes ont souligné que les petits groupes créaient un environnement dans lequel elles avaient l'impression qu'on s'intéressait davantage à chacune d'entre elles. Le personnel des pavillons de ressourcement a reconnu l'importance de maintenir des limites saines tout en cultivant des relations thérapeutiques avec les résidentes. Au PROO, en particulier, les membres du personnel ont souligné que l'utilisation d'une approche active de la sécurité<sup>22</sup> favorise des relations positives entre le personnel et les résidentes.

Du point de vue des résidentes de chaque pavillon de ressourcement, un grand nombre de membres du personnel sont autochtones et font part de leurs connaissances, renforcent la culture, sont compréhensifs et tissent des liens avec leur histoire et leurs expériences. Du point de vue du personnel, la forte représentation des membres du personnel autochtone permet de partager une compréhension personnelle ou une expérience commune avec les résidentes, ce qui place le personnel dans une position où il peut comprendre le point de vue des résidentes. En même temps, il est reconnu que certains membres du personnel non autochtones participent fortement à la culture et en font la promotion. Toutefois, des inquiétudes ont été exprimées quant à la sensibilisation et à la sensibilité culturelles, en particulier au sein des membres du personnel non autochtones. Les résidentes et le personnel ont souligné qu'une formation plus poussée dans ce domaine serait bénéfique.

Dans chaque pavillon de ressourcement, le personnel a la possibilité de participer à des activités culturelles, à des cérémonies et à des événements aux côtés des résidentes. Le personnel autochtone a fait l'éloge du pavillon de ressourcement, qui lui a offert un espace lui permettant

---

<sup>22</sup> Sécurité active : interactions régulières et uniformes avec les délinquants, analyse de l'information en temps utile et diffusion de cette information par l'entremise d'observations et de communications, ainsi que de mesures proactives qui permettent de minimiser les incidents de sécurité. La sécurité active contribue à la création de relations professionnelles et positives entre les membres du personnel et les délinquants, et constitue un outil clé pour évaluer l'adaptation et la stabilité des délinquants (SCC, 2020a).

de comprendre sa culture et son identité, et d'établir un lien avec elles. Un certain nombre de membres du personnel de la MRBS et du PREW ont déclaré ne pas avoir eu accès aux cérémonies et aux activités culturelles dans leur enfance, et ont apprécié la possibilité d'apprendre et de participer aux cérémonies et aux activités proposées dans les pavillons de ressourcement. Les unités opérationnelles diffèrent quant à leurs attentes en matière de participation du personnel, allant de l'obligation à l'encouragement. Au PROO, certains membres du personnel ont souligné que peu d'entre eux participaient actuellement à ces activités aux côtés des résidentes. Comme l'explique un membre du personnel du PROO, voici ce qui s'est produit au fil du temps :

*Un manque de formation de sensibilisation à la culture, un manque de participation de tous les membres du personnel aux activités culturelles. À l'origine, l'idée était que tout le personnel vienne au cercle du matin, que tout le monde se réunisse, parce que c'était comme une famille.*

Les résidentes remarquent et apprécient la mobilisation du personnel dans les cérémonies et les activités culturelles, car elle favorise l'établissement de liens et contribue à renforcer la confiance. Voici comment le rapporte un membre du personnel du PROO :

*Les membres du personnel devraient participer à ces cérémonies. Ils n'ont pas besoin d'y croire, mais ils doivent les comprendre. Comment travailler avec les femmes, et comment les inviter à faire quelque chose dont on ne sait rien? Et ces choses ne sont pas favorisées, peut-être un peu ici et là, mais pas comme elles l'étaient auparavant.*

Bien que de nombreuses résidentes aient donné des réponses positives concernant les relations avec le personnel, elles ont eu l'occasion de faire des commentaires constructifs pour souligner les points à améliorer. Au PROO et au PREW, les résidentes ont fait part de leurs préoccupations concernant le favoritisme et l'inégalité de leur traitement par le personnel. Le fait de ne pas exiger de tous le même niveau de responsabilité et d'intégrité a été qualifié de frustrant, en particulier pour ceux qui pensaient travailler dur. Plusieurs résidentes du PREW ont évoqué les difficultés qu'elles ont rencontrées parce que la confidentialité de leurs renseignements n'était pas protégée par le personnel. Comme l'explique une résidente, le manque perçu de confidentialité signifie qu'« *il est difficile de s'ouvrir. Il est difficile d'aller chercher de l'aide.* » Enfin, des préoccupations ont été exprimées concernant la prise de décision et la communication du personnel du PREW, car les renseignements transmis aux résidentes sont souvent perçus comme incohérents ou à sens unique.

Au PREW, un tableau des conséquences<sup>23</sup> avait été récemment mis en place juste avant la visite de l'unité opérationnelle et, à ce titre, il figurait principalement dans les constatations relatives aux relations avec le personnel et dans celles liées à l'engagement et à la responsabilisation. Selon le personnel, le tableau des conséquences a été mis en place pour permettre aux mentors de première ligne responsables du soutien aux résidentes de faire respecter les règlements internes (p. ex. exécution des tâches ménagères) et d'appliquer les conséquences (p. ex. restrictions liées à l'heure de rentrée, limitation du temps passé sur une tablette). Dans l'ensemble, les règles et les conséquences des pavillons de ressourcement ont été perçues négativement par les résidentes, en particulier par celles qui estimaient avoir gagné leur place dans un pavillon de ressourcement. Un problème récurrent est le manque d'équité et le favoritisme de la part du personnel dans l'application des conséquences, ce qui, selon les résidentes, n'est pas conforme à l'intention du tableau des conséquences, qui est de créer une cohérence et des attentes claires. En outre, les règles et les comportements susceptibles d'entraîner des conséquences ont été perçus comme déraisonnables par les résidentes. Plusieurs résidentes ont comparé le système au fait d'être « *traitées comme des enfants* ». Des résidentes se sont inquiétées du fait que les conséquences imposées pour des comportements « *insignifiants* » puissent nuire à leurs chances de libération conditionnelle. Dans l'ensemble, les membres du personnel considèrent que le tableau des conséquences est utile pour améliorer les comportements et la responsabilisation, même si certains y voient un inconvénient ou une occasion manquée d'explorer le « pourquoi » des attentes qui ne sont pas satisfaites.

**Aînés/conseillers spirituels.** Dans les pavillons de ressourcement, il existe un lien étroit entre les résidentes et les Aînés/conseillers spirituels, caractérisé par un soutien et des conseils immenses. Les Aînés et les conseillers spirituels guident les délinquantes autochtones vers un mode de vie autochtone traditionnel fondé sur leurs enseignements. Les Aînés/conseillers spirituels travaillent avec les résidentes dans le cadre d'une approche personnelle et culturelle unique qui comprend la guérison, plutôt que sur le plan strictement correctionnel articulé autour du risque. Les participants ont souligné le rôle essentiel des Aînés/conseillers spirituels dans l'animation des cérémonies traditionnelles, la tenue de conversations individuelles et en cercles (groupes), l'accompagnement des résidentes bénéficiant de PSAE pour assister à des cérémonies

---

<sup>23</sup> Le nom a depuis été modifié en raison de son potentiel de déclencheur pour les résidentes.

ou à d'autres fins spirituelles et l'intégration d'enseignements dans chacun de ces services.

En général, les Aînés/conseillers spirituels sont très appréciés par les résidentes, qui les considèrent comme une partie intégrante de leur parcours de guérison, car ils les aident à résoudre un éventail de problèmes (p. ex. gestion des émotions, toxicomanie, deuil). Les résidentes évoquent souvent le rôle que jouent les Aînés/conseillers spirituels pour les aider à se comprendre elles-mêmes, à comprendre leurs traumatismes et à comprendre leurs expériences. Une résidente du PROO décrit l'aide que lui apportent les Aînés/conseillers spirituels :

*Je suis capable de leur parler de tout, de mon chagrin et de ma perte, et de mes traumatismes passés. [...] J'ai pu m'ouvrir davantage à eux, et cela m'a aidée à prendre l'initiative d'entamer mon processus de guérison. Je ne sais pas, ils m'apprennent tellement de choses. Ils me racontent des histoires sur mes ancêtres, et ils m'apprennent des chansons traditionnelles, à me respecter, à respecter les autres, à être un bon être humain pour le monde.*

Au-delà du fait qu'elles favorisent des changements positifs chez les résidentes, les relations positives et de soutien entre les résidentes et les Aînés/conseillers spirituels sont un autre aspect qui contribue à un sentiment d'appartenance au groupe au sein des pavillons de ressourcement. Les récits des résidentes ont en commun la reconnaissance sincère qu'elles éprouvent à l'égard de la compassion et de la compréhension dont font preuve les Aînés. Les résidentes ont indiqué que les Aînés/conseillers spirituels prennent le temps d'apprendre à connaître les résidentes et qu'ils les invitent à prendre des responsabilités et à participer à des activités culturelles et spirituelles. Le PROO est unique, en ce sens qu'il bénéficie de la présence sur place de plusieurs Aînés/conseillers spirituels issus de la collectivité locale. Voici comment l'explique une résidente :

*Nous avons souvent accès à des Aînés, qui nous aident avec nos enseignements traditionnels. Cela m'aide vraiment à retrouver mes racines et à savoir d'où viennent mes ancêtres, et j'apprends à me connaître de plus en plus au contact de mes racines. C'est plutôt motivant, j'aime vraiment ça, ça m'aide à garder les pieds sur terre.*

On a signalé quelques occurrences d'attitudes négatives et de jugement de la part des Aînés/conseillers spirituels du PROO, et les résidentes ont estimé que ces attitudes ne correspondaient pas à ce qu'elles attendaient d'un Aîné. Cependant, les relations établies entre les résidentes et les Aînés/conseillers spirituels du PROO ont été largement qualifiées de positives et accompagnées de compassion, de conseils et de soutien à la guérison.

Au PREW, si les résidentes ont fait l'éloge du conseiller culturel, un thème récurrent a été le manque d'accès régulier à un Aîné sur place. Plusieurs résidentes ont indiqué qu'elles

avaient déjà eu un accès régulier à des Aînés, qu'elles avaient développé des relations positives avec eux (p. ex. dans d'autres pavillons de ressourcement, en établissement) et qu'elles ont ressenti un vide par rapport à ce soutien qu'elles avaient eu dans le passé. Les résidentes ont souligné le besoin d'avoir accès à un Aîné pour les soutenir et les aider dans leur parcours de guérison. Les résidentes ont souvent souligné l'importance de pouvoir parler franchement aux Aînés et de les laisser parler de leurs idées, de leurs conseils et de leurs enseignements. Certains membres du personnel ont également estimé que la présence d'un Aîné sur place pourrait les aider à alléger le fardeau émotionnel lié à leur travail.

### **Réinsertion sociale**

Au-delà des relations qui sont cultivées, le fait de résider dans un pavillon de ressourcement favorise les liens avec la famille et les amis, et aide les résidentes à nouer des liens avec la collectivité<sup>24</sup>. Ces relations soutiennent les résidentes dans leur parcours de guérison et les préparent à leur mise en liberté.

**Liens avec la famille et soutiens prosociaux.** Au-delà du Programme mère-enfant officiel, les récits des résidentes, des membres du personnel et des Aînés ont révélé l'importance des relations avec la famille et des soutiens prosociaux pour la guérison et la réinsertion sociale des résidentes. Dans certains cas, les résidentes ont reconnu que certaines de leurs relations antérieures leur avaient été préjudiciables et, à ce titre, elles ont aimé le fait de pouvoir décider avec qui elles restaient en contact. Dans l'ensemble, le développement et le maintien des relations avec la famille est un objectif dont les pavillons de ressourcement font la promotion. Voici comment l'explique un membre du personnel du PREW :

*Je pense qu'il est important de réunir les familles. Pas seulement en tant qu'organisation autochtone, mais aussi pour les familles. Et pour ces femmes, d'avoir des espoirs et des objectifs, quelque chose à espérer. Et aussi l'importance du sentiment d'appartenance. Pour les femmes et leurs enfants. Et aussi le fait que la réunification ne concerne pas seulement les enfants. Parce qu'elle inclut également les parents et les frères et sœurs. Et d'autres membres de la famille, et d'autres soutiens.*

Un certain nombre de résidentes ont indiqué que, pendant leur séjour au pavillon de ressourcement, elles avaient renoué avec leur famille, ou que leurs relations s'étaient améliorées.

---

<sup>24</sup> Pour de nombreux peuples autochtones, les relations sont organisées selon un cercle concentrique (c.-à-d. les relations avec soi, la famille, la collectivité, la Création et le Créateur).

Une résidente du PROO décrit l'incidence de sa participation des activités culturelles sur ses relations :

*Dans l'ensemble, je pense que ça a juste vraiment amélioré mes relations. J'en ai parlé à plusieurs membres de ma famille maintenant. J'ai repris contact avec des amis à qui je n'avais pas parlé depuis des années parce que je n'allais pas très bien, alors c'est comme si je m'étais beaucoup améliorée malgré toutes les épreuves que j'ai traversées ici. J'ai fait beaucoup de travail sur moi-même, et ma famille le respecte, donc je reçois la même chose de leur part. Parce que je comprends pourquoi ils ne voulaient pas être près de moi, parce que c'est blessant de voir quelqu'un s'engager dans cette voie, et j'étais en train de détruire ma vie et de me détruire moi-même.*

En parlant des liens renforcés avec la famille et d'autres soutiens prosociaux, les résidentes ont exprimé leur gratitude d'avoir retrouvé ces relations. Une résidente du PROO parle de l'importance de renouer avec un membre important de sa famille : « *Nous ne nous parlions jamais avant, mais maintenant je peux lui téléphoner tous les jours. Nous nous sommes rapprochés à un niveau que je ne pensais pas pouvoir retrouver, et j'en suis très reconnaissante.* » Les liens avec la famille ont été reconnus comme un facteur de motivation dans leur parcours de guérison et de réhabilitation par de nombreuses résidentes. Compte tenu des exigences considérables et de la nature épuisante sur le plan émotionnel du travail requis dans les pavillons de ressourcement, les résidentes ont indiqué que la réunification des familles était un objectif qui les maintenait déterminées à persévérer. Voici comment l'explique une résidente du PROO :

*Cela me motive encore plus à rester sobre et à travailler très dur quand je sortirai, vous savez. Ainsi, je n'aurai pas à, comment dire, je suppose, être à nouveau un échec pour ma famille, et la décevoir à nouveau, vous savez.*

Pour de nombreuses résidentes, la réunification avec leurs enfants a été décrite comme une source de motivation et un objectif forts. Un thème commun aux récits des résidentes est la difficulté de vivre le fait d'être loin de sa famille, et de ses enfants en particulier. Lorsqu'on lui a demandé quels sont les problèmes ou les défis communs auxquels les résidentes sont confrontées, un membre du personnel de la MRBS a expliqué :

*Je pense que beaucoup des problèmes que je rencontre sont liés au fait qu'elles sont loin de leur famille, ou qu'il y a des problèmes à la maison. Beaucoup d'entre elles sont des mères et, lorsqu'elles sont loin de leurs enfants ou que leurs enfants ont des problèmes, j'ai l'impression que c'est vraiment difficile pour elles. Et on voit un peu leur comportement changer, on sait que quelque chose les préoccupe. C'est aussi à ce moment que beaucoup d'entre elles rechutent ou ne respectent pas leurs conditions.*

Ce thème était particulièrement présent au PROO, probablement en raison de son éloignement. Une résidente du PROO décrit sa perception des difficultés que rencontrent les résidentes ayant des enfants pendant leur séjour au pavillon de ressourcement :

*J'ai l'impression que, pour la plupart d'entre nous, enfin je suppose que la plupart d'entre nous ont des enfants, et que la partie la plus traumatisante est la relation avec nos enfants. Cela nous déprime toutes. Cela met à rude épreuve notre guérison, car quoi que nous fassions, au bout du compte, nous ne pouvons toujours pas voir nos enfants avant on ne sait quand, et nous nous sentons tous vraiment mal d'avoir dû quitter nos enfants, à cause de ce que nous avons fait de notre liberté et de notre accès à nos enfants, et si nous pouvions voir nos enfants plus souvent, je pense que nous aurions plus confiance en nous-mêmes. Un peu moins inadéquates, un peu moins distantes. Je sais que, pour presque chacune d'entre nous, nos liens avec nos enfants sont relativement rompus, mais il n'y a rien que nous puissions vraiment y faire. Et ils veulent que nous gardions la tête haute et que nous soyons positives pour l'avenir. Vous savez que vous avez une autre chance, mais, si vous pouviez voir vos enfants pendant une fin de semaine, je ne peux pas imaginer les effets que cela aurait.*

Les efforts de réunification des familles ont été soutenus par les pavillons de ressourcement de diverses manières. Par exemple, les options de communication électronique comprennent les conversations téléphoniques, les visites par vidéoconférence, et les visites en personne. Le personnel a indiqué que la disponibilité des visites virtuelles avait augmenté pendant la pandémie. Dans les installations relevant de l'article 81, de nombreuses résidentes ont également accès à des téléphones cellulaires ou à des tablettes, qui offrent des possibilités de communication supplémentaires ne dépendant pas des ressources du pavillon de ressourcement et qui permettent donc d'avoir des contacts plus fréquents. Des visites familiales privées sont possibles au PROO, mais la plupart des résidentes interrogées n'ont pas souvent eu recours à cette option. Les PSAE pour contact avec la famille sont une autre option offerte dans tous les pavillons de ressourcement, et elles laissent les résidentes « *plus autonomes, plus concentrées sur ce qu'elles doivent faire dans leur parcours de guérison pour sortir* ». *C'est comme une incitation à redoubler d'efforts, et un rappel qu'elles sont sur la bonne voie* » (membre du personnel du PROO). Dans l'ensemble, les différentes méthodes de communication avec la famille et les amis ont été très appréciées par les résidentes, car elles leur ont permis de maintenir et, dans certains cas, d'améliorer leurs relations.

**Liens avec la collectivité.** Le fait de vivre au pavillon de ressourcement donne aux résidentes la possibilité de nouer des liens avec la collectivité afin de les préparer à leur mise en liberté. Cependant, ces expériences divergent pour celles qui se trouvent dans des installations

relevant de l'article 81 qui ont des liens avec des organisations partenaires de la collectivité autochtone et pour le PROO, qui a des liens avec la Première Nation de Nekaneet. Comme cela a déjà été mentionné, le PROO est unique, en ce sens qu'il s'agit du seul pavillon de ressourcement pour femmes situé sur le territoire d'une Première Nation. Le personnel et les Aînés/conseillers spirituels ont parlé de l'importante histoire spirituelle et culturelle du PROO et de la Première Nation de Nekaneet. Certaines résidentes ont fait état de possibilités de s'engager dans une relation avec la collectivité locale et de la cultiver, comme le décrit une résidente du PROO :

*Oui, c'est comme une collectivité ici, c'est comme une petite famille ici, c'est plutôt génial, oui. Même la collectivité de Nekaneet nous invite à des activités. Oui, des cadeaux et des fêtes, et je suis juste vraiment reconnaissante à la collectivité de nous laisser être ici, et de nous accueillir chaleureusement, ils nous font sentir les bienvenues, ce qui est vraiment agréable, donc je pense que c'est vraiment super. Et j'ai l'intention de revenir ici pour assister à des danses avec des chevaux, à des cérémonies et à des festins. J'ai l'intention de revenir quand je serai mise en liberté, parce que ces gens m'ont tellement aidée.*

Cependant, un certain nombre de résidentes ont indiqué qu'elles n'avaient pas développé de relations avec la Première Nation de Nekaneet, car elles n'avaient pas eu beaucoup d'occasions d'interagir avec la collectivité.

Cela s'est reflété dans les réponses du personnel, qui a indiqué que, bien que des PSAE soient possibles pour assister aux cérémonies (p. ex. danse du soleil, danse avec des chevaux), et participer à d'autres activités culturelles, le rôle de la collectivité s'est réduit au fil du temps. Cette question sera examinée plus loin dans le contexte des défis opérationnels et des effets de la pandémie de COVID-19.

La MRBS est gérée par les NCSA, et bénéficie de son vaste réseau de programmes et de services communautaires. Selon le personnel, l'établissement de relations saines et de liens avec la collectivité positifs est un élément important du modèle de résilience des NSCA. Cette relation peut être considérée comme réciproque :

*La collectivité apprend qui vit ici. Les femmes jouent du tambour à l'extérieur en permanence. Notre présence est bien connue. Mais nous donnons en retour autant que nous le pouvons. Et pour moi, cela apprend aux femmes à faire confiance, à s'investir dans la collectivité de manière saine (membre du personnel de la MRBS).*

Dans le même ordre d'idées, le PREW est géré par l'Indigenous Women's Healing Centre, et bénéficie de son approche communautaire et de ses partenariats pour créer un continuum de

services de soutien. Explication d'un membre du personnel du PREW sur le statut d'installation relevant de l'article 81 :

*Cela me permet d'accéder plus facilement aux soutiens et aux réseaux qui ne font pas partie des réseaux du SCC. Je pense que cela fonctionne très bien pour les résidentes et contribue à l'atteinte de nos résultats. Vous savez, ce que nous espérons pour nos résidentes en termes de vie, de sorties et de transition vers la liberté.*

**Préparation à la mise en liberté.** Dans toutes les unités opérationnelles, les résidentes, les membres du personnel et les Aînés/conseillers spirituels ont souligné les façons dont l'expérience du pavillon de ressourcement prépare les résidentes à une réinsertion sociale réussie dans la collectivité, avec les ressources dont elles auront besoin une fois mises en liberté. Dans les installations relevant de l'article 81 en particulier, les résidentes ont souvent parlé des diverses activités au sein du pavillon de ressourcement et dans la collectivité (p. ex. PSAE, PSSE) qui leur donnent l'occasion d'effectuer une réinsertion sociale progressive. Les résidentes et le personnel ont indiqué que la MRBS et le PREW, des établissements en milieu urbain, bénéficient d'un accès à de nombreux soutiens et à des ressources communautaires. Un Aîné/conseiller spirituel décrit le rôle important du pavillon de ressourcement dans la préparation des résidentes à leur mise en liberté :

*Nous travaillons sur tous les aspects de notre personne, qu'il s'agisse de leur être spirituel, mental ou physique. Nous veillons donc à ce que lorsqu'elles sortent, elles disposent à nouveau des ressources dont elles ont besoin, qu'elles travaillent, qu'elles bénéficient d'un très bon soutien. Et comme je l'ai dit, des plans de prévention des rechutes, si c'est quelque chose avec quoi elles ont lutté. Je pense que [le pavillon de ressourcement] joue un rôle immense dans leur réussite au sein de la collectivité, mais cela dépend aussi des efforts qu'elles sont prêtes, vous savez, à fournir pendant qu'elles sont ici, dans le pavillon.*

Il s'agit d'une croissance significative pour de nombreuses résidentes qui ont connu des difficultés par le passé : « *Je n'ai jamais pu conserver un emploi auparavant, je n'ai jamais eu mon propre logement. Et maintenant, elles ont leur propre logement et elles ont un travail* » (membre du personnel de la MRBS).

Ainsi, le temps passé par les résidentes dans les pavillons de ressourcement est considéré par le personnel comme une possibilité de développer la structure et le soutien prosocial qui les préparera à une réinsertion sociale positive (p. ex. culture, soutien pour le traitement des toxicomanies, emploi, éducation, loisirs, soutiens prosociaux). Le personnel a indiqué que les résidentes sont supervisées étroitement pour s'assurer qu'elles sont en mesure, pendant leur

séjour au pavillon de ressourcement, de mener une vie prosociale et d'occuper leur temps d'une manière saine et productive. Cela facilite la transition après la mise en liberté, car elles disposent de ressources, de programmes et de services établis dans la collectivité qu'elles ont déjà utilisés, comme l'explique un membre du personnel du PREW :

*Il est bon de faire sortir les filles et de les mettre en contact, afin qu'elles ne se contentent pas de suivre les programmes à l'interne. Elles ont ensuite du mal à partir lorsqu'elles sont prêtes à le faire. Nous essayons de les mettre en contact avec ces programmes au sein de la collectivité pour qu'elles commencent à tisser des relations positives.*

Un membre du personnel du PREW décrit le rôle du pavillon de ressourcement, qui donne aux résidentes la confiance dont elles ont besoin pour leur mise en liberté :

*Nous leur fournissons à peu près tout ce dont elles ont besoin, n'est-ce pas? Comme l'emploi, vous savez, leur donner un plan de sécurité, leur donner une routine, et s'assurer qu'on répond à leurs besoins, vous savez, quotidiens. Et aussi, simplement savoir comment prendre soin d'elles-mêmes, comme respecter une routine stricte et prendre soin d'elles-mêmes. Vous savez, pour ce qui est de l'hygiène et de s'assurer qu'elles établissent un budget, nous les aidons avec ça.*

Dans les installations relevant de l'article 81, de nombreuses résidentes et de nombreux membres du personnel ont parlé des programmes offerts dans la collectivité qui complètent les programmes internes en place. Au PROO, le Programme de réinsertion sociale pour délinquantes a été salué par les résidentes comme étant bénéfique et pragmatique, car il les aide à planifier les aspects logistiques de leur mise en liberté. Une résidente du PROO décrit son expérience positive du programme :

*Il aidait à se préparer et à commencer à planifier sa mise en liberté, à trouver différentes ressources, et à établir un budget et à gréer ses finances, et... c'était vraiment utile, honnêtement. Il s'agissait en quelque sorte d'un travail individuel, et nous avons toutes pu nous concentrer sur notre destination et sur ce que nous allions faire, et élaborer des plans.*

En prévision de leur mise en liberté, les résidentes des installations relevant de l'article 81 ont été invitées à épargner 30 % de leurs revenus. Le personnel a indiqué que cela normalisait l'acte d'épargner des fonds à partir d'un chèque de paie, et que cela permettait aux résidentes d'épargner pour leur logement lorsqu'elles seraient mises en liberté. Dans les installations relevant de l'article 81, bon nombre des résidentes qui sont arrivées au pavillon de ressourcement en tant que « détenues » prévoyaient y rester une fois qu'elles auraient obtenu leur libération conditionnelle (ou y étaient restées après l'obtention de leur libération conditionnelle).

Le personnel a indiqué qu'il s'agissait d'une pratique courante, car elle procurait un sentiment de continuité aux résidentes, qui bénéficiaient de possibilités de réinsertion sociale progressive.

Dans l'ensemble, les résidentes ont déclaré avoir reçu du soutien et un « *coup de main* » (membre du personnel de la MRBS) de la part du personnel dans l'élaboration des plans de mise en liberté, bien que certaines d'entre elles aient fait état de différents degrés de soutien. Bon nombre de résidentes ont indiqué avoir elles-mêmes fait une grande partie de leur planification prélibératoire, mais que le personnel était toujours disponible pour répondre à leurs questions ou les orienter dans la bonne direction, si nécessaire. Explication d'une résidente du PREW :

*Je veux dire, ça ne ressemble pas du tout à un établissement, comme si nous avions nos propres appartements. [...] Mais j'ai l'impression que cet endroit est meilleur pour moi, parce qu'on y revient lentement dans la collectivité, et on a le soutien de tout cet endroit pendant qu'on le fait. Et si on ne peut pas faire les choses par soi-même, il y a toujours quelqu'un pour nous aider.*

Bien que le service d'assistance postpénale soit exclu du mandat des installations relevant de l'article 81, il est apparu comme un thème digne de mention tant à la MRBS qu'au PREW. Comme l'explique un membre du personnel de la MRBS, « *il s'agit d'un continuum de soins : comment envelopper une personne dans la culture et la confier ensuite à quelqu'un qui n'en a aucune idée?* » À la MRBS, bien qu'aucun service d'assistance postpénale ne soit proposé aux résidentes après leur mise en liberté, le personnel a indiqué que les résidentes qui sont parties en bons termes sont invitées à revenir à la MRBS pour rendre une visite, participer à des activités avec des tambours ou des chants, etc. Dans les deux unités opérationnelles, la capacité d'offrir un service d'assistance postpénale en bonne et due forme aux résidentes après leur mise en liberté a été considérée comme une lacune importante. Explication d'un membre du personnel du PREW :

*Ils fournissent beaucoup de soutien, mais nous n'avons pas de service d'assistance postpénale. Parce que beaucoup de filles ici ont l'impression d'être mises à l'écart. Puis nous leur disons « au revoir », et nous les saluons de la fenêtre. Comme s'il n'y avait pas d'autres soutiens pour elles que ceux qu'elles ont elles-mêmes mis en place. Mais elles apprécient le soutien que nous leur offrons ici. Il n'y a pas de programme de service d'assistance postpénale, on ne peut même pas les appeler pour prendre de leurs nouvelles, on doit se contenter d'une approche passive. Et c'est très difficile et très frustrant, surtout quand on sait que certaines d'entre elles ont du mal à s'adapter.*

Il convient de noter que si le personnel a exprimé sa frustration par rapport à l'absence de service d'assistance postpénale, il a également reconnu les ressources qui seraient nécessaires et les obstacles à la mise en place d'un service d'assistance postpénale officiel, étant donné que cela ne

relève actuellement pas de son mandat.

### **Défis d'ordre opérationnel et pratiques exemplaires**

Les entrevues avec le personnel et les Aînés/conseillers spirituels ont permis de dégager des thèmes et des considérations dignes de mention, qui mettent en lumière les défis opérationnels des pavillons de ressourcement, ainsi que les pratiques exemplaires qui ont été employées pour relever ces défis. Ces thèmes s'articulent autour de quatre axes principaux : le nombre de places disponibles; les pratiques et les besoins en matière de dotation; les communications, les politiques et les procédures ainsi que la pandémie de COVID-19. Ces résultats ont souvent été mis en contexte par les expériences et les observations des résidentes.

**Nombre de places disponibles.** Dans l'ensemble des pavillons de ressourcement, les problèmes récurrents liés à la capacité d'accueil et à l'évolution du profil sont apparus comme des thèmes récurrents. Ces défis se traduisent par des pressions liées à la population de délinquantes sur le plan de la capacité d'accueil et de la réponse aux besoins de résidentes au profil changeant. Dans les installations relevant de l'article 81, l'un des principaux défis à relever pour atteindre la capacité d'accueil est associés au petit nombre de résidentes potentielles ayant la cote de sécurité minimale requise. D'après le personnel, les transfèvements vers le PREW et la MRBS peuvent prendre beaucoup de temps, car « *pour les délinquants autochtones, en particulier, le simple fait d'obtenir la cote de sécurité minimale peut être un défi* » (membre du personnel de la MRBS). Dans d'autres cas, le personnel du PREW a indiqué qu'il avait approuvé des demandes de résidentes potentielles, mais que les détenues n'avaient jamais été transférées. Le PREW, qui a été ouvert peu avant le début de la pandémie de COVID-19, a notamment connu des difficultés pour atteindre sa capacité. Cependant, le personnel reconnaît que l'objectif n'est pas seulement d'attribuer les places, mais plutôt de donner la priorité aux résidentes qui ont l'objectif commun d'être sur la voie de la guérison. Le PREW a mis en place un processus de recherche de résidentes potentielles dans d'autres établissements, en particulier celles du Manitoba, qui ne connaissent peut-être pas le pavillon de ressourcement, mais le personnel a indiqué qu'il faudrait davantage de sensibilisation et d'éducation tôt au cours de leur peine pour que les détenues connaissent le PREW et pour que « *le Pavillon de ressourcement Eagle Women puisse participer aux processus plus tôt, afin d'aider le SCC à faire la transition vers* » elles. Le personnel de la MRBS a indiqué qu'il « *avait établi beaucoup de liens* » avec l'Établissement d'Edmonton pour femmes (EEF) en particulier, et qu'il essayait de rencontrer les détenues avant

qu'elles n'obtiennent la cote de sécurité minimale requise, afin qu'elles aient un objectif à atteindre.

Dans un autre ordre d'idées, les pressions liées à la population ont également été décrites comme ayant une incidence sur l'infrastructure des pavillons de ressourcement. Au PROO, l'augmentation récente de la population a créé des pressions sur l'infrastructure. Selon le personnel, l'augmentation de la capacité d'accueil du PROO nécessiterait la construction d'un nouveau bâtiment offrant davantage d'espaces communs et la rénovation de maisons plus anciennes construites dans les années 1990. Les pavillons de ressourcement urbains ressentent également ces effets sur l'infrastructure, car l'espace de développement dont ils disposent est limité. Au PREW, par exemple, le personnel a souligné la nécessité de multiplier les possibilités d'activités physiques et sportives, car il s'agit d'activités ou de services supplémentaires qui seraient bénéfiques pour les résidentes. Cependant, l'espace est limité dans le bâtiment, ce qui oblige à créer ces possibilités au sein de la collectivité. Bien qu'il s'agisse d'une option pour les résidentes de la collectivité, le personnel a indiqué que cela posait des problèmes pour les résidentes internes, qui sont soumises à davantage de restrictions en ce qui concerne les permissions de sortir dans la collectivité.

Le personnel de chaque pavillon de ressourcement a décrit les difficultés rencontrées en raison de l'évolution du profil des résidentes. En général, le personnel perçoit sa population comme étant plus jeune, plus susceptible d'être affiliée à des gangs, et plus susceptible de purger des peines pour des infractions en matière de drogue. En outre, le personnel de la MRBS estime que, dans les établissements correctionnels, *« il y a une énorme lacune en ce qui concerne la santé mentale, les femmes ayant des besoins élevés en matière de santé mentale et les femmes dont le cas est complexe »*. Bien que ces changements dans le profil soient conformes aux changements plus généraux observés dans la population féminine, le personnel a souligné qu'ils créent des pressions supplémentaires pour les pavillons de ressourcement sur le plan de la gestion de cas plus difficiles avec des besoins complexes. Comme l'explique un membre du personnel de la MRBS, *« ce ne sont pas des établissements sécurisés, et ces cas sont très, très difficiles. Mais cela a permis au personnel d'apprendre différentes façons de faire. Et puis cela a enseigné aux filles que, vous savez, parfois c'est la seule fois qu'elles ont eu l'occasion de se retrouver dans un cadre communautaire. »* En raison de l'évolution du profil des résidentes, les pavillons de ressourcement ont dû s'adapter et se réorienter en fonction des besoins. À titre

d'exemple, le personnel de la MRBS a indiqué qu'il désirait combler les lacunes et offrir des possibilités de réinsertion sociale qui ne sont pas toujours envisagées (p. ex. les femmes qui souhaitent participer au Programme mère-enfant, celles sous Suboxone<sup>25</sup>, celles qui résident à l'extérieur de la région des Prairies ou les femmes âgées).

En tant que seul pavillon de ressourcement géré par le SCC et seul pavillon de ressourcement pour femmes pouvant accepter des placements pénitentiaires, le PROO subit une forme de pression liée à la population. Au fil du temps, le personnel a signalé qu'un nombre accru de délinquantes ont connu un placement pénitentiaire au PROO, sans avoir connu d'autres établissements correctionnels. Il y a également eu un nombre supérieur de résidentes admises et qui, selon le personnel, étaient là pour « purger leur peine » sans s'engager dans leur parcours de guérison, dans le cadre d'efforts visant à maintenir la population. Comme l'explique un membre du personnel, il y a des résidentes qui :

*sont venues au pavillon de ressourcement juste pour purger leur peine facilement, et elles ne sont pas du tout engagées, mais en même temps, nous devons maintenir nos effectifs, alors tant qu'elles ne causent pas de problèmes, nous les hébergeons simplement jusqu'à la date de leur mise en liberté.*

Le personnel estime que ces changements dans la population ont entraîné des problèmes de sécurité, une augmentation de la charge de travail (sur le plan du processus d'admission et de la documentation requise) ainsi qu'une diminution du nombre de résidentes engagées dans leur parcours de guérison lors de leur admission au PROO. Cela représente un changement par rapport aux pratiques antérieures, car « précédemment, elles auraient été interrogées avant de venir ici et signer un accord, puis il y avait eu un parcours de guérison plus sérieux » (membre du personnel du PROO).

Le personnel a également reconnu que certaines résidentes ne passaient que peu de temps dans les pavillons de ressourcement avant d'être mises en liberté, ce qui crée une pression supplémentaire, car il y a des complexités et des limites associées à la planification et à ce qui peut leur être offert pendant le temps qu'elles passent au pavillon de ressourcement. Par exemple, en ce qui concerne l'éducation, un membre du personnel du PROO rapporte ce qui suit :

*Elles ne sont pas ici assez longtemps pour obtenir un diplôme complet, alors nous essayons au moins de leur donner quelque chose. Et le certificat de 80 crédits pourrait*

---

<sup>25</sup> Le Suboxone est une forme de traitement par agonistes opioïdes (TAO) proposée aux patients souffrant d'un trouble lié à la consommation d'opioïdes dans les établissements du SCC.

*les aider à entrer dans une école technique ou dans une école de métiers, par exemple.*

Un membre du personnel de la MRBS s'est fait l'écho des efforts déployés en vue de fournir autant d'interventions que possible sur une courte période :

*Il arrive que des femmes viennent nous voir pour une courte peine, et qu'il n'y ait aucune baisse de leurs facteurs dynamiques, parce que leur peine est tout simplement trop courte. Nous faisons donc ce que nous pouvons avant qu'elles ne passent devant la [Commission des libérations conditionnelles du Canada].*

**Pratiques et besoins en matière de dotation.** Les pratiques et les besoins en matière de dotation sont apparus comme un thème digne de mention dans l'ensemble des pavillons de ressourcement, bien qu'il y ait eu un net écart entre les résultats des deux installations relevant de l'article 81 et l'unité opérationnelle administrée par le SCC. À la MRBS et au PREW, les récits ont révélé des difficultés à embaucher et à maintenir en poste le personnel ainsi qu'un roulement important du personnel. Le personnel a indiqué être souvent surmené en raison de la pénurie de personnel, ce qui entraîne du stress et de l'épuisement professionnel. Au PREW, les membres du personnel ont indiqué être parfois amenés à jouer d'autres rôles, voire à remplir les fonctions associées à deux postes ou plus. De plus, le manque de personnel a une incidence sur les possibilités, pour les résidentes, de rendre dans la collectivité (c.-à-d. celles bénéficiant de PSAE). Dans les deux installations relevant de l'article 81, les membres du personnel ont indiqué que la rémunération est nettement inférieure à celle des postes équivalents au SCC, ce qui les incite à quitter le pavillon de ressourcement pour des postes mieux rémunérés, au SCC. Si les pénuries de personnel et le roulement du personnel ont été principalement soulignés comme des défis opérationnels par le personnel, les effets se sont également répercutés sur les expériences des résidentes des installations relevant de l'article 81. Par exemple, les « *arrivées et départs constants* » (membre du personnel de la MRBS) de membres du personnel a une incidence sur la continuité de la gestion des cas et sur la disponibilité du personnel pour les PSAE. Le roulement du personnel avec lequel les résidentes ont noué des relations, et en qui elles avaient confiance, peut également avoir une incidence sur leur guérison, car « *des problèmes d'abandon surgissent* » (membre du personnel de la MRBS). Les résidentes ont exprimé le souhait d'une stabilité et d'une cohérence en lien avec la dotation en personnel.

La formation du personnel a été désignée comme un domaine à améliorer dans les deux installations relevant de l'article 81; des lacunes particulières ont été constatées dans la formation des intervenants de première ligne (MRBS) et des mentors responsables du soutien aux

résidentes (PREW). De nombreux membres du personnel ont décrit le processus d'intégration des nouveaux membres du personnel comme étant « *ça passe ou ça casse* » (membre du personnel de la MRBS). Comme l'explique un membre du personnel de la MRBS, « *c'est presque comme si vous deviez chercher ces connaissances vous-même, elles ne vous sont pas simplement fournies. [...] On se retrouve un peu placé dans son rôle et on doit se débrouiller.* » Les taux de roulement élevés ont aussi une autre conséquence : des membres du personnel qui ne sont en poste que depuis quelques mois forment les nouveaux membres du personnel. Au PREW, la présence d'un employé du SCC parmi l'effectif depuis l'ouverture du pavillon de ressourcement a été jugée très bénéfique par le personnel en ce qui concerne la mise en œuvre, l'orientation dans les politiques et les procédures et la prestation de soutien et d'une formation continue au personnel.

Les constatations relatives aux pratiques et aux besoins en matière de dotation diffèrent au PROO, ce qui est attendu étant donné qu'il s'agit d'un milieu rural et d'une unité opérationnelle administrée par le SCC. Le pavillon de ressourcement bénéficie d'une grande proportion de membres du personnel de longue date, qui apportent beaucoup d'expérience et de dévouement à l'exercice de leurs fonctions. Compte tenu des engagements pris dans le cadre du protocole d'entente (PE) concernant le recrutement au sein de la Première Nation de Nekaneet, le personnel a souligné qu'« *il y a beaucoup de dynamiques familiales* » au sein des membres du personnel. Toutefois, le personnel a souligné qu'un recrutement plus large pouvait être difficile en raison de l'éloignement du pavillon de ressourcement.

Un thème commun est apparu dans tous les pavillons de ressourcement : les membres du personnel sont fiers de leur travail, et ils sont convaincus qu'ils changent les choses et qu'ils ont une incidence positive sur les résidentes. On a observé chez le personnel un fort désir de s'investir pour voir les résidentes réussir et pour les aider à le faire. Explication d'un membre du personnel du PROO :

*Je pense qu'en tant que membre du personnel, c'est ce qui vous pousse à continuer et à revenir, même s'il y a des difficultés, des obstacles et d'autres choses. La récompense, qui ne se mesure pas, c'est de voir ces personnes changer. Et lorsque je travaille avec de nouveaux membres du personnel, je leur rappelle que nous travaillons avec ces personnes. Un jour, elles retourneront toutes dans la collectivité, et c'est donc l'influence que nous avons sur elles et les effets ici qui les transformeront peut-être pour qu'elles puissent rejoindre cette collectivité dans laquelle se trouvent nos familles et nos amis, et dont vous pourriez faire partie. Et c'est le cas, c'est incroyable de les voir changer, ou de*

*faire partie du programme et de leur dire quelque chose qu'elles n'ont peut-être jamais entendu, et de voir ces petites ampoules s'allumer, ces « moments d'illumination », c'est ce pour quoi je fais ce travail.*

En parallèle, le personnel a souligné l'immense travail émotionnel qu'il accomplit dans le cadre de ses fonctions. Compte tenu des expériences communes, les interactions avec les résidentes pouvaient parfois déclencher des traumatismes passés chez les membres du personnel. Le personnel de la MRBS a reconnu que la possibilité de participer à des programmes et à des formations (p. ex. formation sur le deuil et la perte ou sur les traumatismes historiques) lui était bénéfique à cet égard. En outre, les membres du personnel ont souligné que des mesures de soutien supplémentaires seraient utiles, car leur rôle exige un immense travail émotionnel. Par exemple, le personnel a indiqué que des surlignes pour membres du personnel et le soutien des Aînés l'aideraient à composer avec la lourde charge émotionnelle du travail.

Bien que les membres du personnel de tous les établissements aient été généralement loués de façon positive, et que nombre d'entre eux soient décrits comme « *en faisant plus que le nécessaire* » (résidente de la MRBS) pour les résidentes, un autre besoin exprimé dans certaines entrevues dans les pavillons de ressourcement est l'importance d'avoir des membres du personnel qui démontrent une compétence et un engagement sur le plan de la culture. Cet aspect a été jugé essentiel en raison de l'importance de la culture, des traditions et des pratiques autochtones au sein des pavillons de ressourcement. À la MRBS, des inquiétudes ont été exprimées quant au manque de sensibilisation de certains membres du personnel aux questions autochtones. Des cas ont notamment été signalés où le personnel était perçu comme n'étant pas sensible aux perspectives et aux traditions culturelles autochtones, ce qui a entraîné des conflits entre le personnel et les résidentes. Au PROO, la plupart des membres du personnel partagent les mêmes convictions quant à la vision du pavillon de ressourcement. Toutefois, par rapport au passé, les récits du personnel ont révélé que des améliorations pouvaient être apportées à la compétence culturelle du personnel au moyen d'une formation de sensibilisation à la culture. Le personnel a également indiqué que la participation du personnel à des cérémonies et à des activités culturelles est un élément important de la sensibilisation à la culture et de la prise en compte de la culture.

**Communications, politiques et procédures.** Les thèmes communs observés dans les points de vue du personnel concernaient la communication, les politiques et les procédures, bien qu'il y ait des nuances d'une unité opérationnelle à l'autre. À la MRBS, la communication entre

la direction et le personnel a été désignée comme un défi. Comme le décrit un membre du personnel, « *cela arrive souvent ici, et crée beaucoup de confusion entre la direction et les intervenants de première ligne* ». *Parce qu'ils prennent des décisions qu'ils n'expliquent jamais.* » Le personnel a indiqué que l'absence d'explication lorsque des décisions sont prises par la direction a une incidence négative sur le moral du personnel. Plusieurs membres du personnel ont indiqué que le règlement interne changeait souvent et que, dans certains cas, le personnel apprenait les nouvelles règles ou les nouveaux renseignements par les résidentes plutôt que par la direction, ce qui rendait difficile l'accomplissement efficace du travail du personnel. Reconnaissant qu'il « *n'y a pas beaucoup d'unité* » dans la communication entre le personnel et la direction, le personnel a exprimé le souhait d'une plus grande cohésion et d'une meilleure mise en commun de l'information. Certains membres du personnel ont souligné que la pandémie de COVID-19 avait en partie contribué aux difficultés rencontrées en matière de communication et de mise en commun de l'information.

L'accès au SGD est un autre aspect de la communication et de la mise en commun de l'information au sein des installations relevant de l'article 81. Bien que l'accès au SGD soit censé être une condition d'emploi, le personnel a indiqué qu'il fallait beaucoup de temps aux nouveaux membres du personnel pour obtenir cet accès. Ce manque d'accès au SGD signifie que « *l'information n'est pas traitée et distribuée de manière appropriée* » (membre du personnel de la MRBS). En conséquence, de nombreux membres du personnel n'ont pas accès aux renseignements les plus récents sur les résidentes, ce qui a une incidence sur la gestion des cas et les interactions avec les résidentes. Un certain nombre de membres du personnel ont indiqué que, lorsqu'ils reçoivent des renseignements de la part des résidentes plutôt que de la direction, cela peut être dû en partie au fait qu'ils n'ont pas accès au SGD ou aux courriels. Cette situation est également contraignante pour les quelques membres du personnel qui ont accès au SGD et qui sont chargés de télécharger et de saisir tous les documents relatifs aux résidentes.

Au PROO, les thèmes liés aux politiques et aux procédures ont été ressentis de manière plus générale concernant les difficultés à trouver un équilibre entre les politiques du SCC et la vision du pavillon de ressourcement axée sur les croyances, les traditions et les cérémonies autochtones. Comme l'explique un membre du personnel, « *bien que nous aimons penser que l'intention était de créer un partenariat entre le droit, les politiques, et notre culture, nos partages, nos enseignements des Nekaneet, entre autres, ce n'est pas ce dont il s'agit.* » Un autre

membre du personnel abonde dans ce sens :

*Je m'attendais à des fêtes et à des sueries, à la présence des Aînés, à la participation de la collectivité, à des programmes sur les antécédents sociaux des Autochtones<sup>26</sup>, à des enseignements, et à tout un tas de choses qui n'arrivent pas. C'est comme une prison à sécurité minimale pour Autochtones.*

Le personnel et les Aînés ont indiqué qu'au fil du temps, davantage de mesures et de politiques de sécurité ont été mises en place (p. ex. appareils à rayons X, l'obligation de porter des menottes pour les résidentes à sécurité moyenne dans la collectivité). À certains égards, cela représente un obstacle à la participation de la collectivité, car le personnel a indiqué que les membres de la collectivité sont réfractaires à ces mesures, notamment celle de l'obtention d'une autorisation de sécurité pour assister à des événements à l'unité opérationnelle. Ainsi, la diminution du rôle de la collectivité, attribuée en partie par les Aînés et le personnel à la pandémie de COVID-19, a également été observée avant la pandémie. Voici une explication d'un membre du personnel :

*J'ai vraiment l'impression que nous avons fait de l'excellent travail ici, je crois vraiment à la valeur et à la mission de cet endroit, et j'aime tout ce qui l'accompagne, mais je pense que nous nous en sommes éloignés un peu plus que nécessaire.*

Le personnel estime que le rôle des Aînés dans le fonctionnement du pavillon de ressourcement a également varié au fil du temps. Bien que les Aînés aient été décrits comme jouant un rôle important dans la gestion des cas des délinquantes individuelles et, dans une certaine mesure, comme fournissant des conseils spirituels et des orientations concernant les activités, les cérémonies et les protocoles, le personnel a indiqué que la haute direction avait la possibilité de collaborer davantage avec les Aînés. Le personnel estime qu'il est nécessaire que les Aînés jouent un rôle accru dans l'orientation et la prise de décision au PROO. Voici comment l'explique un membre du personnel : « *Oui, nous sommes partenaires du SCC, mais nous devons toujours respecter et honorer la culture et la tradition qui ont permis de construire cet endroit.* »

**Pandémie de COVID-19.** On a signalé que, dans les pavillons de ressourcement, la pandémie de COVID-19 a entraîné des fermetures, des périodes d'éclosion et d'isolement, des règles liées à la quarantaine pour les nouvelles résidentes, et des mesures de santé publique. Les

---

<sup>26</sup> Les diverses circonstances qui ont pu affecter la vie des populations autochtones et qui peuvent être prises en considération pour trouver d'autres options dans le traitement des délinquantes ou des résidentes autochtones. Il peut s'agir de circonstances telles que les effets du système des pensionnats, la rafle des années 1960 dans le système d'adoption, ainsi que la fragmentation de la famille ou de la collectivité (SCC, 2013).

participants à l'étude ont reconnu que ces politiques étaient conformes à celles en vigueur à l'extérieur des pavillons de ressourcement, bien que les politiques liées au port du masque aient été considérées comme allant au-delà des politiques de santé publique générales. Dans l'ensemble, la pandémie a été décrite comme ayant une incidence négative importante sur les progrès accomplis par les détenues en milieu correctionnel et la réinsertion sociale des résidentes. En raison des retards dans les programmes, les résidentes ont retardé leurs demandes de libération conditionnelle et leurs possibilités de mise en liberté. Voici comment l'explique un membre du personnel de la MRBS :

*C'était un grand pas en arrière, c'est certain. De nombreuses personnes n'ont certainement pas pu progresser comme elles l'auraient fait si la COVID n'avait pas eu lieu. Beaucoup de personnes seraient donc plus avancées dans leur parcours.*

Toutes les unités opérationnelles ont déclaré avoir continué à proposer des programmes pendant la pandémie, en les modifiant si nécessaire (p. ex. groupes réduits, séances virtuelles). La pandémie a également posé des défis sur les plans de la motivation et de l'engagement des résidentes, en particulier lorsque les interventions ont été suspendues ou réduites. En ce qui concerne l'établissement de relations avec les résidentes, un membre du personnel de la MRBS a souligné les difficultés liées à la limitation des contacts : « *C'était le contraire de tout ce que l'on apprend en commençant ce travail. Nous sommes invités à aller parler aux résidentes et à apprendre à les connaître.* »

Une question récurrente qui est apparue comme un thème dans toutes les unités opérationnelles est la diminution du nombre de PSAE et les conséquences néfastes qu'elle a entraînées pour les résidentes. En particulier, la diminution du nombre de PSAE à des fins culturelles pour assister à des cérémonies ou participer à des activités culturelles dans la collectivité a eu pour conséquence que les résidentes ont eu moins d'occasions de recevoir des enseignements de la part d'Aînés/conseillers spirituels (comme cela se produit souvent avant et pendant les cérémonies). Les résidentes ont indiqué avoir eu peu d'occasions de nouer des liens avec la collectivité et peu d'interactions avec les membres de la collectivité, des possibilités qui contribuaient auparavant à préparer les résidentes à la réinsertion sociale et à améliorer leurs chances d'obtenir une libération conditionnelle. De même, au PROO, les membres de la collectivité ont eu peu d'occasions d'assister à des événements ou à des cérémonies au sein du pavillon de ressourcement, une pratique courante avant la pandémie. Cette situation a eu des répercussions impossibles à quantifier sur les identités culturelles des résidentes. Au PROO en

particulier, le personnel a exprimé sa frustration par rapport aux restrictions imposées aux cérémonies, à la fois au sein du pavillon de ressourcement et dans les PSAE pour assister aux cérémonies organisées dans la collectivité. Le personnel a souligné que les cérémonies se poursuivaient au sein de la collectivité, mais qu'il y avait une résistance à l'élaboration de solutions créatives visant à maintenir l'accès aux cérémonies. Explication d'un membre du personnel :

*Les Aînés disaient que si vous voulez que quelque chose se produise, vous trouverez un moyen de faire en sorte que ça se produise. Je n'ai pas vraiment l'impression que c'était le cas. C'était : « À cause de la COVID, nous ne pouvions pas faire ça, point final. » Nous ne pouvons pas résoudre les problèmes et proposer des idées différentes. Les Aînés disent que nous tenons toujours notre cérémonie dans la collectivité, que nous n'avons jamais cessé de le faire. Et la conviction est que la cérémonie est ce qui permettra de protéger les gens, d'assurer leur sécurité et de les maintenir en bonne santé. En supprimant complètement cette possibilité pendant deux ans, deux ans et demi, vous pouvez comprendre que cela suscite la controverse et décourage les gens, parce qu'il doit y avoir un moyen. Mais si personne ne fait pression pour que ça se produise, ça ne se produira pas.*

Les effets de la pandémie ont également été un obstacle supplémentaire pour le PREW, car le pavillon de ressourcement a ouvert ses portes en septembre 2019, quelques mois avant le début de la pandémie. Le personnel a indiqué que la pandémie a réduit la capacité du pavillon de ressourcement d'atteindre rapidement certains objectifs (p. ex. atteindre la capacité d'accueil, développer des liens avec la collectivité), et qu'il s'est plutôt concentré sur la croissance interne pendant cette période. Alors que les restrictions étaient levées au moment de la visite de l'établissement, le personnel a indiqué qu'il était en train d'évoluer pour intégrer des objectifs de « liens avec l'extérieur ». En outre, un certain nombre de participants ont souligné qu'un nouveau poste de coordonnateur de l'emploi et du bénévolat a été créé en 2022 dans l'espoir d'élargir les possibilités d'emploi et de bénévolat, tant en interne qu'au sein de la collectivité.

Les récits révèlent que les effets ont été ressentis au chapitre des progrès accomplis par les détenues en milieu correctionnel, de la réinsertion sociale, des liens avec la collectivité des résidentes ainsi que de leurs identités culturelles. En outre, la pandémie a eu une large incidence sur les activités liées au personnel et sur les pressions liées aux populations de détenues. Dans les installations visées à l'article 81 en particulier, le roulement et la pénurie de personnel ont été exacerbés, et le personnel a indiqué que l'atteinte de la capacité d'accueil a été difficile. Bien que l'incidence de la COVID ait globalement été qualifiée de négative, des exemples d'innovation et

d'adaptation de l'offre de programmes et d'activités culturelles dans le cadre des restrictions ont été relevés dans toutes les unités opérationnelles. Par exemple, le personnel a souligné que le nombre de visites par vidéoconférence avait augmenté au PROO, que des programmes étaient offerts virtuellement à la MRBS et que des tests de dépistage de la COVID étaient offerts avant les cérémonies de la hutte de transpiration au PREW. Au moment des visites sur le terrain (entre juin et octobre 2022), les résidentes ont déclaré que la pandémie n'avait pour l'instant qu'une incidence limitée sur elles. Les participants espéraient qu'au fur et à mesure de la levée des restrictions, les activités reviendraient aux méthodes d'avant la pandémie.

## Analyse

L'objectif de la présente étude était d'examiner collectivement les pavillons de ressourcement pour femmes en explorant les expériences, les perspectives et les voix des résidentes, des Aînés/conseillers spirituels et du personnel. Les constatations de cette étude mettent en lumière l'environnement général mettant l'accent sur la culture et la spiritualité, ainsi que les interventions, les possibilités et les relations qui contribuent à créer un cadre propice à la guérison, à un sentiment d'appartenance au groupe et à la préparation à la réinsertion sociale. Grâce aux témoignages directs des participants, l'étude permet de bien comprendre l'incidence des pavillons de ressourcement pour femmes sur les délinquantes autochtones et contribue aux données de plus en plus étoffées à l'appui de leur pertinence pour fournir des interventions et du soutien adaptés à la culture.

Même si l'environnement général de chacun des pavillons de ressourcement présente de multiples facettes, toutes les approches adoptées sont holistiques, tiennent compte des traumatismes et reposent sur le genre, et elles favorisent la guérison, l'engagement et la responsabilisation. L'accent mis sur la culture et la spiritualité et les possibilités de participer à des cérémonies et à d'autres activités culturelles aident à guider les résidentes dans leur parcours de guérison ainsi qu'à maintenir ou à renforcer leur identité culturelle. En outre, tout un éventail d'interventions et de possibilités est offert aux résidentes afin de les mobiliser et de leur offrir une structure améliorée, notamment des programmes, de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi, la réunification des familles (c.-à-d. le Programme mère-enfant) et d'autres activités prosociales. Dans la plupart des cas, les pavillons de ressourcement sont marqués par des liens solides et une forte collaboration entre les résidentes, des relations ouvertes et dynamiques avec le personnel et de fortes relations avec les Aînés/conseillers spirituels, relations fondées sur un soutien et une orientation immenses. Au-delà des relations cultivées au sein du pavillon de ressourcement, le fait d'y résider favorise les liens avec la famille et les amis et aide les résidentes à nouer des liens avec la collectivité, ce qui favorise la guérison globale et la préparation à la mise en liberté. L'expérience des résidentes montre clairement que l'environnement du pavillon de ressourcement est perçu comme très différent de celui des établissements réguliers dans plusieurs de ces domaines.

Les résultats révèlent que, grâce à l'approche holistique des interventions, des possibilités

et de l'environnement général, les pavillons de ressourcement pour femmes profitent aux résidentes en ce qui concerne le renforcement ou le maintien de leur identité culturelle, de leur sentiment d'appartenance, de leur lien avec les personnes et le lieu et de leurs perspectives d'une réinsertion sociale réussie. En parallèle, les relations positives et de soutien entretenues dans les pavillons de ressourcement contribuent à instiller un sentiment d'appartenance au groupe et à guider les résidentes tout au long de leur parcours de guérison. Cet environnement favorise un espace où les résidentes peuvent s'engager dans des activités d'introspection et d'autoréflexion, trouver l'équilibre en elles-mêmes et ouvrir la porte à un sens de l'engagement et de la responsabilisation à la fois en ce qui concerne leur parcours de guérison et les attentes du pavillon de ressourcement. À la lumière des récits des résidentes, renforcés par les Aînés/conseillers spirituels et le personnel, il est évident que les possibilités offertes dans l'ensemble des pavillons de ressourcement jouent un rôle fondamental dans le parcours de guérison spirituelle, culturelle et émotionnelle des résidentes.

## **Conclusions**

L'incidence cumulative des possibilités, de l'atmosphère et du sentiment d'appartenance au groupe illustre la façon dont les pavillons de ressourcement fournissent un espace où les résidentes peuvent se concentrer sur la guérison, pratiquer leur spiritualité et leur culture et, sur le plan correctionnel, s'attaquer aux facteurs liés au risque et aux besoins qui ont mené à leur infraction. Cela concorde avec des études qualitatives antérieures qui ont établi que l'environnement thérapeutique offert dans les pavillons de ressourcement aide les résidents à guérir et à acquérir une meilleure compréhension d'eux-mêmes et de leur passé (Pilon et coll., 2015), exerce une influence positive sur leur connaissance de la culture autochtone (SCC, 2012; Didenko et Marquis, 2011) et répond à leurs besoins spirituels (Barrett et coll., 2010). Ces améliorations sont soutenues par des résultats quantitatifs qui indiquent des changements positifs dans les domaines de risque dynamiques des délinquants autochtones, comme la vie personnelle et affective, les fréquentations et la toxicomanie (Didenko et Marquis, 2011; Hanby et coll., 2022).

Bien que l'étude n'ait pas eu pour but de comparer ou d'opposer les pavillons de ressourcement pour femmes, certaines conclusions tendent à diverger lorsqu'on examine le pavillon de ressourcement administré par le SCC et les installations visées par l'article 81 qui sont gérées et administrées par les collectivités autochtones dans le cadre d'une entente conclue

avec le SCC en vertu de l'article 81. Par exemple, au PROO, de nombreuses constatations étaient liées à la complexité de la fusion des approches en établissement du SCC avec la vision du pavillon de ressourcement qui reflète les cultures, les traditions et le protocole autochtones. Ces tensions ont été documentées dans des examens antérieurs, y compris dans les pavillons de ressourcement pour hommes gérés par le SCC (Didenko et Marquis, 2011; Ridha et coll., 2023; Willow Cree Healing Lodge Joint Review, 2010). Dans certains cas, les politiques et les procédures relatives au fonctionnement des établissements réguliers du SCC et à la gestion des délinquants ne s'intègrent pas facilement au contexte opérationnel et aux réalités propres à l'environnement des pavillons de ressourcement. Les récits du personnel du PROO soulignent que le maintien d'un rôle clair et important pour les Aînés/conseillers spirituels en les faisant participer aux consultations et à la prise de décisions est essentiel pour demeurer fidèle à l'objectif et à la vision du pavillon de ressourcement. Il convient de noter que le PROO est enrichi par la présence de plusieurs Aînés, par l'accès à un pavillon de spiritualité sacré sur place et par le soutien supplémentaire des guérisseurs traditionnels.

Dans les installations relevant de l'article 81, les pratiques et les besoins en matière de dotation sont apparus comme un thème majeur, tant pour la MRBS que pour le PREW, car les difficultés sont centrées sur l'embauche et le maintien en poste du personnel. Les constatations relatives au roulement du personnel et aux écarts de rémunération par rapport aux membres du personnel de première ligne du SCC qui occupent des postes équivalents ont déjà fait l'objet d'un rapport (p. ex. Pilon et coll., 2015). Ces problèmes de dotation ont été en partie attribués à la différence de financement des installations relevant de l'article 81, et c'est pourquoi un financement supplémentaire pour la dotation a été déterminé comme une avenue possible pour aider les pavillons de ressourcement à atteindre leurs objectifs et respecter leur mandat (Association des femmes autochtones du Canada, 2019; BEC, 2012). Bien que les installations relevant de l'article 81 présentent de nombreux points forts, l'un des avantages évidents est l'utilisation du Programme mère-enfant et d'autres possibilités de réunification des familles. Ils reflètent certaines des qualités initiales des pavillons de ressourcement, telles qu'elles ont été définies par le groupe de travail, à savoir qu'elles sont centrées sur des principes qui favorisent « une attitude bienveillante à l'égard de soi, de la famille et de la collectivité » et « l'appréciation du rôle guérisseur des enfants, qui sont plus près du monde spirituel » (SCC, 1990, p. 98-99). Ils sont également conformes aux appels en faveur de programmes mère-enfant, comme le

recommande l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA)<sup>27</sup>.

Au-delà de la nature opérationnelle des pavillons de ressourcement (c.-à-d. exploités par le SCC ou visés par l'article 81), cette divergence d'expérience a également été coordonnée avec le type d'emplacement, le PROO se trouvant dans un milieu rural, et la MRBS et le PREW, dans des milieux urbains. Le PREW est le premier pavillon de ressourcement ouvert au Manitoba, ce qui permet aux femmes autochtones de purger leur peine plus près de chez elles. Le BEC (2012) a signalé qu'un nombre croissant de délinquants autochtones sont libérés dans des centres urbains plutôt que dans des collectivités établies dans des réserves autochtones, ce qui souligne la nécessité d'avoir des installations relevant de l'article 81, comme la MRBS et le PREW, ainsi que des accords en vertu de l'article 81 non fondés sur des installations dans ces régions. L'attention portée aux pavillons de ressourcement en milieu urbain est fondée sur les conversations actuelles concernant le rôle que joue l'emplacement pour faciliter la guérison et soutenir les femmes autochtones lorsqu'elles passent de la vie dans un établissement correctionnel fédéral à la ville (BEC, 2018; AFAC, 2019). Des pavillons de ressourcement pour femmes sont maintenant disponibles dans trois provinces de la région des Prairies, ce qui représente un progrès pour la guérison des femmes autochtones, bien qu'une grande partie de la population du Canada ne soit toujours pas atteinte (AFAC, 2019). Il est important de mentionner que la culture dont disposent les personnes qui résident dans ces pavillons de ressourcement a peu de chances de refléter la culture de leur propre nation. L'emplacement de ces pavillons de ressourcement peut également dissuader les femmes autochtones qui ne souhaitent pas subir un transfèrement vers ces établissements situés en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan si cela signifie s'éloigner davantage de leur collectivité d'origine. Les femmes autochtones sont surreprésentées parmi les prisonniers à sécurité maximale, ce qui représente un obstacle potentiel supplémentaire à l'accès aux pavillons de ressourcement (Vecchio, 2018).

Quand on discute des difficultés vécues dans les pavillons de ressourcement, il est important de le faire dans une perspective axée sur les points forts, en se concentrant sur les points forts et la résilience, tout en reconnaissant les difficultés. Cela signifie qu'il faut tenir

---

<sup>27</sup> L'Enquête nationale sur FFADA souligne également la nécessité de garantir des programmes et des services adaptés à la culture aux femmes autochtones incarcérées, et elle recommande que les installations relevant de l'article 81 bénéficient d'une parité de financement avec les établissements gérés par le SCC.

compte des questions sociales et structurelles qui sous-tendent le contexte dans lequel évoluent les peuples autochtones. Plus précisément, les femmes autochtones « sont confrontées à la perte de leur statut, de leur culture, de leur langue, de leur accès à la terre, de leurs enfants et de leurs liens familiaux » [traduction] (p. 23) en raison de leur expérience genrée et racisée de la colonisation (AFAC, 2019). Les perspectives axées sur les points forts sont importantes lorsqu'il s'agit d'examiner la résilience des individus et des collectivités à la lumière des ressources disponibles pour résoudre les problèmes de manière positive, mettre en valeur les atouts d'une collectivité et rechercher des possibilités de croissance. Comme dans tout environnement opérationnel, chacune des unités opérationnelles présente des avantages et des défis. Le PROO, la MRBS et le PREW ont démontré leur résilience en tant que collectivités en s'adaptant à des réalités changeantes, telles qu'une population difficile et les conséquences d'une pandémie. Des pratiques exemplaires peuvent être tirées les unes des autres afin de renforcer l'expérience du pavillon de ressourcement pour les résidentes, de les aider à progresser dans leur parcours de guérison et d'améliorer leur préparation à la réinsertion sociale dans la collectivité.

### **Limites de l'étude et orientations futures**

La présente recherche s'appuie sur des recherches précédentes et donne une image plus claire des expériences des résidentes des pavillons de ressourcement pour femmes tout en démêlant les effets des interventions, des relations et de l'environnement qu'on ne peut pas évaluer au moyen de méthodes quantitatives. La méthodologie de cette étude a été enrichie par la triangulation de l'éventail et de la diversité des points de vue (c.-à-d. ceux des résidentes, des membres du personnel et des Aînés/conseillers spirituels) ainsi que par l'examen conjoint des trois pavillons de ressourcement pour femmes actuellement en activité. Malgré ces points forts, il convient de noter un certain nombre de limites potentielles des entrevues menées auprès d'une population de détenues, limites qui ont déjà été abordées de façon approfondie (p. ex. Copes et Hochstetler, 2010). Par exemple, les résidentes se sont portées volontaires pour participer à la recherche, ce qui peut avoir donné lieu à un échantillon biaisé (p. ex. des résidentes particulièrement engagées et satisfaites de leur expérience, des résidentes particulièrement critiques à l'égard du pavillon de ressourcement). De plus, afin d'obtenir une quantité gérable de données, on a eu recours à un échantillonnage dirigé, et il se peut qu'il ne soit pas représentatif de l'ensemble de l'expérience des femmes au sein d'un pavillon de ressourcement. Il aurait également été utile d'obtenir le point de vue des membres de la collectivité afin d'avoir une

vision davantage complète de la participation de la collectivité et des partenariats, mais cela dépassait le cadre de la présente étude.

Les pavillons de ressourcement pour femmes offrent un environnement holistique et fondé sur le genre, dans lequel les cultures, la spiritualité et les traditions autochtones sont considérées comme l'un des piliers de la guérison et de la réinsertion sociale. Le passage à trois pavillons de ressourcement représente un progrès dans l'expansion des approches correctionnelles adaptées à la culture qui répondent aux besoins uniques et reflètent les réalités culturelles des femmes autochtones. De façon générale, ces initiatives représentent une avancée relativement aux obligations du Canada à l'égard des peuples autochtones. Dans le cadre de l'ensemble des recherches menées sur les pavillons de ressourcement, le présent rapport met en lumière les expériences vécues au sein des pavillons de ressourcement pour femmes. La phase finale de l'étude étendra l'examen général des pavillons de ressourcement aux installations pour hommes visées à l'article 81.

## Bibliographie

- Allegri, N., Paquin-Marseille, L., MacDonald, B., Adhopia, R., Verbrugge, P., Horne, S., May, B., Kingston, M., Crawford, A., Fera, J., et Loree, E. (2013). *Rapport d'évaluation : Plan stratégique relatif aux services correctionnels pour Autochtones*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada, 2013.
- Association des femmes autochtones du Canada. (2019). CSC Healing Lodges and Section 81 Healing Lodges Policy Backgrounder, Association des femmes autochtones du Canada, 1-43.
- Barrett, M., Allenby, K., et Taylor, K. (2010). *Vingt ans plus tard : Retour sur le rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale*. Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Bell, A., Trevethan, S. D., et Allegri, N. (2004). *Évaluation des besoins des délinquantes autochtones purgeant une peine de ressort fédéral*. Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada.
- Braun, V., et Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, 3(1), 77-101.
- Braun, V., et Clarke, V. (2013). *Successful qualitative research: A practical guide for beginners*. Thousand Oaks, CA : Sage.
- Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2012). *Une question de spiritualité : Les Autochtones et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Consulté à l'adresse : <https://web.archive.org/web/20230520131316/https://oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/oth-aut/oth-aut20121022-fra.aspx>
- Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2018). *Bureau de l'enquêteur correctionnel – Rapport annuel 2017-2018*. Consulté à l'adresse : <https://oci-bec.gc.ca/fr/content/bureau-enqueteur-correctionnel-rapport-annuel-2017-2018>
- Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2021). *La proportion de femmes autochtones détenues par le gouvernement fédéral approche les 50 % : l'enquêteur correctionnel publie un communiqué*. Consulté à l'adresse : <https://web.archive.org/web/20230516000410/https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/comm/press/press20211217-fra.aspx>
- Combs, L. (2018). Healing ourselves: Interrogating the underutilization of Sections 81 & 84 of the corrections and conditional release act. *Manitoba Law Journal*, 41(3), 163-190.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*. Consulté à l'adresse : <https://nctr.ca/documents/rapports/?lang=fr>

- Commission royale sur les peuples autochtones. (1996). *Par-delà les divisions culturelles : un rapport sur les Autochtones et la justice pénale au Canada*, Ottawa, ON : ministre des Approvisionnement et Services Canada. Consulté à l'adresse : [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2016/bcp-pco/Z1-1991-1-41-8-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/bcp-pco/Z1-1991-1-41-8-fra.pdf)
- Copes, H., et Hochstetler, A. (2010). Interviewing the incarcerated: Pitfalls and promises. In W. Bernasco (Ed.), *Offenders on offending: Learning about crime from criminals* (pp. 49-67). Cullompton, Royaume-Uni : Willan
- Didenko, E., et Marquis, B. (2011). *Rapport d'évaluation : Plan stratégique relatif aux services correctionnels pour Autochtones. Chapitre un : Pavillons de ressourcement autochtones*. Dossier n° 394-2-49, Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019). *Appels à la justice*. Consulté à l'adresse : <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>
- Hanby, L., Ridha, T., Sullivan, R., et Farrell MacDonald, S. (2022). *Pavillons de ressourcement pour Autochtones : répercussions sur la réinsertion sociale des délinquants et sur les résultats dans la collectivité*. Rapport de recherche R-437, Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Indigenous Women's Healing Centre. (2021). *Eagle Women's Lodge Resident Orientation Handbook*, Winnipeg, MB : Indigenous Women's Healing Centre.
- Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, L.C. 1992, ch. 20.
- McGuire, M. M., et Murdoch, D. J. (2022). (In)-justice: An exploration of the dehumanization, victimization, criminalization, and over-incarceration of Indigenous women in Canada. *Punishment & Society*, 24, 529-550.
- Ministère de la Justice. (2019). *L'état du système de justice pénale – Rapport 2019*. Consulté à l'adresse : <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/etat-state/rap2019-2019rpt/index.html>
- Ministère de la Justice. (2022). *Tableau de bord sur l'état du système de justice pénale – Comprendre la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale*. Consulté à l'adresse : <https://www.justice.gc.ca/socjs-esjp/fr/ind-aut/uo-cs>
- Murdocca, C. (2020). Re-imagining "serving time" in Indigenous communities. *Canadian Journal of Women and the Law / Revue Femmes et Droit*, 32, 31-60.
- Nations Unies. (2007). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Consulté à l'adresse : [https://social.desa.un.org/sites/default/files/migrated/19/2018/11/UNDRIP\\_F\\_web.pdf](https://social.desa.un.org/sites/default/files/migrated/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf)

- Native Counselling Services of Alberta. (2017). *Buffalo Sage Wellness House Resident Handbook*, Edmonton, AB : Native Counselling Services of Alberta.
- Native Counselling Services of Alberta (2023). *NCSA Resiliency Model*. Consulté à l'adresse : <https://www.ncsa.ca/resiliency-model>
- Pilon, A. J. M., Jewell, L. M., Wormith, S. J., et Laboucane-Benson, P. (2015). *Examen des processus de la Maison de ressourcement Buffalo Sage*, Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Pollack, S. (2009). "You can't have it both ways" : Punishment and treatment of imprisoned women. *Journal of Progressive Human Services*, 20, 112-128.
- Ridha, T., Hanby, L., et Sullivan, R. (2023). *Expériences au sein des pavillons de ressourcement pour hommes exploités par le SCC : un examen qualitatif*. Rapport de recherche R-444, Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Sécurité publique Canada. (2012). *Marginalisées : L'expérience des femmes autochtones au sein des services correctionnels fédéraux*. Consulté à l'adresse : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/mrgnlzd/index-fr.aspx>
- Service correctionnel du Canada. (1990). *La création de choix : Rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale*. Ottawa, ON.
- Service correctionnel du Canada. (2013). *Directive du commissaire-702, Délinquants autochtones*. Consulté à l'adresse : <https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/702-cd-fra.shtml>
- Service correctionnel du Canada. (2015). *Délinquantes autochtones : Aperçu du processus correctionnel de l'admission à l'expiration du mandat*. Rapport de recherche n° R-342. Ottawa ON : Service correctionnel du Canada.
- Service correctionnel du Canada. (2019a). *Historique des pavillons de ressourcement*. Consulté à l'adresse : <https://www.csc-scc.gc.ca/002/003/002003-2001-fr.shtml>
- Service correctionnel du Canada. (2019b). *Pavillons de ressourcement pour Autochtones*. Consulté à l'adresse : <https://www.csc-scc.gc.ca/002/003/002003-2000-fr.shtml>
- Service correctionnel du Canada. (2019c). *Processus de transfèrement d'un détenu vers un pavillon de ressourcement*. Consulté à l'adresse : <https://www.csc-scc.gc.ca/002/003/002003-2003-fr.shtml>
- Service correctionnel du Canada. (2020a). *Directive du commissaire-566, Cadre de prévention des incidents de sécurité*. Consulté à l'adresse : <https://www.csc-scc.gc.ca/lois-et-reglements/566-cd-fra.shtml>

- Service correctionnel du Canada. (2020b). *Directive du commissaire-768, Programme mère-enfant en établissement*. Consulté à l'adresse : <https://www.csc-scc.gc.ca/politiques-et-lois/768-cd-fr.shtml>
- Service correctionnel du Canada. (2021a). *Programmes correctionnels pour femmes*. Consulté à l'adresse : <https://www.csc-scc.gc.ca/002/002-0003-fr.shtml>
- Service correctionnel du Canada. (2021b). *Pavillons de ressourcement pour Autochtones*. Consulté à l'adresse : <https://www.csc-scc.gc.ca/002/003/002003-2000-fr.shtml>
- Service correctionnel du Canada. (2022a). *CORCAN*. Consulté à l'adresse : <https://www.csc-scc.gc.ca/corcan/002005-index-fr.shtml>
- Service correctionnel du Canada. (2022b). *Nos priorités*. Consulté à l'adresse : <https://web.archive.org/web/20221206054344/https://www.csc-scc.gc.ca/a-notre-sujet/006-0002-fra.shtml>
- Trevethan, S., Crutcher, N., et Rastin, C. (2002). *Étude sur les pavillons de ressourcement pour délinquants sous responsabilité fédérale au Canada*. Rapport de recherche n° R-130. Ottawa ON : Service correctionnel du Canada.
- Vecchio, K. (2018). Chambre des communes. *Un appel à l'action : la réconciliation avec les femmes autochtones dans les systèmes judiciaire et correctionnel fédéraux / Rapport du Comité permanent de la condition féminine*. Consulté à l'adresse : <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/FEWO/rapport-13>
- Willow Cree Healing Lodge Joint Review. (2010). *Willow Cree Healing Lodge*. Beardy's and Okemasis First Nation SK: Beardy's and Okemasis First Nation et Service correctionnel du Canada.

## **Annexe A : Formulaire de consentement éclairé pour les résidents d'un pavillon de ressourcement**

### **Consentement éclairé Étude sur les expériences au sein des pavillons de ressourcement**

*Le formulaire qui suit contient de l'information qui vous aidera à déterminer si vous souhaitez ou non participer à l'étude.*

**Invitation à participer :** Nous vous invitons à participer à une étude réalisée par la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada (SCC), avec la collaboration de la Direction des initiatives pour les Autochtones.

**Objet de l'étude :** Nous menons une étude sur les expériences des résidents autochtones dans les pavillons de ressourcement. Dans le cadre de l'étude, nous souhaitons comprendre certains des effets qu'ont les pavillons de ressourcement sur les résidents, à titre personnel.

**Participation :** Dans le cadre de votre participation à l'étude, vous prendrez part à une entrevue d'une heure qui sera enregistrée sur support audio. Les questions posées porteront sur votre expérience au pavillon de ressourcement \_\_\_\_\_, sur l'environnement qu'il propose ainsi que sur votre participation aux différentes activités et aux divers programmes et services qu'on y offre. Nous vous demandons également la permission de consulter vos dossiers officiels. Nous ne divulguerons aucun des renseignements recueillis aux membres du personnel du pavillon de ressourcement ou à qui que ce soit d'autre.

**Avantages potentiels :** Votre participation à l'étude sera pour vous une occasion de parler de votre expérience à titre de résident du pavillon de ressourcement. Cela nous aidera à mieux comprendre l'importance des services et des programmes propres aux Autochtones au sein du système correctionnel.

**Risques et inconforts potentiels :** Dans le cadre de votre participation à l'étude, on vous demandera de parler de votre expérience en tant que résident du pavillon de ressourcement. Vous pouvez choisir en toute liberté de ne pas répondre à une question qui vous gêne pendant l'entrevue. Si vous ressentez de l'inconfort, vous pouvez recourir aux services de soutien offerts au pavillon de ressourcement \_\_\_\_\_ (p. ex. Aîné, autres personnes de soutien).

**Confidentialité et anonymat :** Votre participation à l'étude est anonyme. Les renseignements vous concernant seront protégés et ne seront utilisés qu'aux fins de l'étude. Votre anonymat sera protégé et tous vos renseignements personnels, comme votre nom, seront supprimés. Afin de protéger vos renseignements personnels, l'information et les réponses que vous fournirez lors de l'entrevue seront consignées en toute sécurité dans un ordinateur protégé par mot de passe auquel seule l'équipe de recherche aura accès.

**Participation volontaire :** La participation à l'étude et à l'entrevue est volontaire. Vous pouvez également vous retirer de l'étude ou mettre fin à l'entrevue sans en subir de conséquences, de quelque nature que ce soit. Veuillez noter que la participation à cette étude n'aura aucune

incidence sur votre statut, sur les services que vous recevez ou sur vos droits au sein du pavillon de ressourcement.

**Signature et consentement du participant**

En signant le présent formulaire, je \_\_\_\_\_, reconnais

*(Nom complet du participant)*

comprendre ce qui m'est demandé et accepte de participer à l'étude, conformément à ce qui est susmentionné.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**Signature de l'équipe de recherche**

En m'appuyant sur mon jugement, je conclus que le participant consent de manière éclairée, volontairement et consciemment à participer à l'étude.

\_\_\_\_\_  
Nom complet du membre

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

*Si un participant n'est pas en mesure de lire ou de comprendre l'information fournie dans le présent formulaire de consentement, il peut accorder oralement son consentement. Le consentement oral du participant sera consigné au début de l'enregistrement audio de l'entrevue. Une copie papier du formulaire sera également fournie.*

**Annexe B : Formulaire de consentement éclairé pour les Aînés/conseillers spirituels et les membres du personnel**

**Consentement éclairé  
Étude sur les expériences au sein des pavillons de ressourcement**

**Invitation à participer :** Nous vous invitons à participer à une étude réalisée par la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada (SCC). L'étude est menée avec le soutien de la Direction des initiatives pour les Autochtones.

**Objet de l'étude :** Dans le cadre de cette étude, notre objectif est de mieux comprendre l'expérience des résidents autochtones au sein des pavillons de ressourcement, ainsi que certains des effets qu'ont les pavillons sur ces derniers, à titre personnel. L'étude vise notamment à relever les avantages globaux et les types d'interventions qu'offrent les pavillons de ressourcement, ainsi qu'à cibler les difficultés qui entravent actuellement les activités desdits pavillons.

**Participation :** Dans le cadre de votre participation à l'étude, vous prendrez part à une entrevue d'une heure qui sera enregistrée sur support audio. Les questions posées porteront sur votre expérience et vos observations au pavillon de ressourcement \_\_\_\_\_, sur l'environnement qu'il propose ainsi que sur l'incidence des différentes activités et des divers programmes et services qui sont y offerts.

**Risques et inconforts potentiels :** En participant à cette étude, vous devrez réfléchir à propos du pavillon de ressourcement \_\_\_\_\_, ce qui pourrait vous rendre mal à l'aise. Pour atténuer un tel inconfort, vous pouvez refuser en toute liberté de répondre à une question de l'entrevue. Si l'entrevue vous bouleverse, nous vous encourageons à utiliser tous les outils et les services de bien-être à la disposition du personnel du SCC (\_\_\_\_\_).

**Avantages potentiels :** Votre participation à cette étude sera pour vous une occasion de parler de vos activités au pavillon de ressourcement \_\_\_\_\_. En parlant de votre expérience, vous mettrez en lumière les avantages et les défis globaux qui sont associés aux pavillons de ressourcement. Cela nous aidera à mieux comprendre le rôle et l'importance des services et des programmes propres aux Autochtones au sein du système correctionnel.

**Confidentialité et anonymat :** Votre participation à l'étude est anonyme. L'information que vous communiquerez pendant l'entrevue sera protégée et ne sera utilisée qu'aux fins de l'étude. Afin d'assurer votre anonymat, tous les renseignements qui pourraient permettre de vous identifier, comme votre nom, seront supprimés de l'étude. Afin de protéger vos renseignements personnels, l'information et les réponses que vous fournirez lors de l'entrevue seront consignées en toute sécurité dans un ordinateur protégé par mot de passe auquel seule l'équipe de recherche aura accès.

**Participation volontaire :** La participation à l'étude et à l'entrevue est volontaire. Vous pouvez aussi vous retirer de l'étude à tout moment au cours de l'entrevue. Veuillez noter que votre choix de prendre part ou non à l'étude n'aura aucune incidence sur votre rôle ou sur votre poste au sein

du pavillon de ressourcement.

**Signature et consentement du participant**

En signant le présent formulaire, je \_\_\_\_\_, reconnais  
(*Nom complet du participant*)

comprendre ce qui m'est demandé et accepte de participer à l'étude, conformément à ce qui est susmentionné.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**Signature de l'équipe de recherche**

En m'appuyant sur mon jugement, je conclus que le participant consent de manière éclairée, volontairement et consciemment, à participer à l'étude.

\_\_\_\_\_  
Nom complet du membre

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

## Annexe C : Guide d'entrevue pour les résidents des pavillons de ressourcement

1. La vie au pavillon de ressourcement
  - Depuis combien de temps êtes-vous ici? Est-ce qu'il s'agit de votre première visite au pavillon de ressourcement?
  - À quoi ressemble une journée typique pour vous ici?
  - Pouvez-vous nous donner des exemples d'activités et de programmes auxquels vous participez?
    - Que trouvez-vous utile à propos de [x]? Comment décririez-vous votre expérience dans le cadre de [x]?
  - Comment se déroule votre expérience au pavillon de ressourcement?
2. Questions relatives à la communauté
  - Comment décririez-vous votre relation avec les autres résidents, les Aînés et le personnel du pavillon de ressourcement?
  - Avez-vous le sentiment de faire partie d'une communauté?
3. Questions tenant compte du genre
  - Estimez-vous que le pavillon de ressourcement est un endroit sécuritaire pour les femmes?
  - Avez-vous l'impression de recevoir des soins adaptés à vos besoins en tant que femme/homme/personne de diverses identités de genre?
  - Quelle a été l'incidence de votre séjour au pavillon de ressourcement sur vos relations avec votre famille ou vos enfants?
4. Questions liées à l'emploi ou à la situation professionnelle
  - Travaillez-vous actuellement?
  - Avez-vous obtenu des diplômes ou des certificats (c.-à-d. suivi une formation professionnelle)?
  - Pensez-vous pouvoir trouver un emploi intéressant après votre passage au pavillon de ressourcement?
5. Mise en liberté
  - Que comptez-vous faire à la suite de votre mise en liberté? Quel type de soutien recevez-vous pour vous préparer à votre mise en liberté?
  - En quoi le pavillon de ressourcement a-t-il contribué à votre préparation en vue de votre mise en liberté?
  - Personnes non incarcérées seulement (article 81)* : Étiez-vous résident du pavillon de ressourcement avant votre mise en liberté? Dans l'affirmative, comment s'est passée votre transition? Y a-t-il des différences par rapport à l'époque où vous étiez en incarcération ici (p. ex. en ce qui concerne l'accès aux services ou aux programmes)?

## 6. Guérison

- Avez-vous pratiqué la guérison traditionnelle avant de venir au pavillon de ressourcement?
- Comment qualifieriez-vous vos rapports avec votre collectivité [autochtone]?
- En quoi le pavillon de ressourcement vous a-t-il permis de mieux comprendre votre culture et votre identité culturelle?
- Dans quelle mesure avez-vous l'impression d'avoir pu tisser des liens avec la collectivité pendant votre séjour?
- Selon vous, quel aspect du pavillon de ressourcement s'est avéré le plus utile dans le cadre de votre parcours de guérison?

## 7. Expérience globale

- Pouvez-vous nous parler de votre emplacement géographique (p. ex. milieu urbain ou rural) et de l'incidence qu'il a sur vous?
- Quelle a été l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur votre accès aux services ou aux programmes?
- Y a-t-il quelque chose que vous changeriez au pavillon de ressourcement?
- Avez-vous d'autres commentaires à ajouter au sujet de votre expérience au pavillon de ressourcement?

## **Annexe D : Guide d'entrevue pour les Aînés/conseillers spirituels et les membres du personnel**

*Remarque* : Certaines questions pourraient ne pas être posées selon le rôle que la personne participant à l'entrevue joue au sein du pavillon de ressourcement.

1. La vie au pavillon de ressourcement
  - Pouvez-vous décrire votre rôle au sein du pavillon de ressourcement?
  - Comment décririez-vous votre expérience de travail au sein du pavillon de ressourcement? Avez-vous travaillé dans d'autres établissements du Service correctionnel du Canada (SCC)? En quoi votre expérience est-elle unique ou différente?
  
2. Programmes et interventions
  - Pouvez-vous donner un aperçu de certains des programmes ou certaines des interventions qu'on offre au pavillon de ressourcement?
  - Tous les programmes sont-ils élaborés en interne, ou certains sont-ils des programmes du SCC?
  - Comment compareriez-vous les programmes? Y a-t-il des différences ou des similitudes dignes de mention (c.-à-d. engagement, prestation, contenu)?
  - À quelles activités les résidents peuvent-ils participer?
  - Avez-vous participé à une permission de sortir avec escorte avec des résidents?
  - Article 81 seulement* : Quels sont certains des services communautaires offerts (aux résidents sous surveillance)?
  - Selon vous, quels sont les activités ou les programmes auxquels les résidents participent le plus?
  
3. Expérience des résidents
  - Selon votre expérience, avez-vous remarqué des problèmes ou des défis particuliers auxquels font face la plupart des résidents?
  - Selon vous, quels sont les interventions, les services ou les programmes qui répondent le mieux à ces besoins?
  - D'après vos interactions et vos observations, quels sont certains des changements que vous avez observés chez les résidents du pavillon de ressourcement au fil du temps (comportements, attitudes, interactions, etc.)?
  
4. Questions relatives à la collectivité
  - De quelle manière la collectivité participe-t-elle? Comment décririez-vous la réaction ou l'engagement de la collectivité à l'égard de sa participation?
  - Article 81 seulement* : Votre unité opérationnelle offre-t-elle une supervision au titre de l'article 84? Cela a-t-il une incidence sur les services ou les activités disponibles?

## 5. Prestation de services

- Selon vous, quel est le rôle du pavillon de ressourcement dans la préparation des résidents à leur mise en liberté et à leur réinsertion sociale?
- Existe-t-il des services ou des activités permettant de faire un suivi auprès des résidents après leur mise en liberté?
- Pensez-vous que l'environnement urbain ou rural a une incidence sur la prestation de services?
- Pensez-vous que l'expérience des résidents serait différente si le pavillon de ressourcement se trouvait dans un centre urbain ou en milieu rural? Pourquoi?
- Selon vous, comment la dynamique des pavillons de ressourcement change-t-elle selon qu'ils relèvent de l'article 81 ou qu'ils sont administrés par le SCC?
- Avez-vous connaissance d'avantages, de services ou de ressources dont bénéficient les pavillons de ressourcement administrés par le SCC et que les pavillons de ressourcement qui relèvent de l'article 81 n'ont pas ou devraient avoir?
- Article 81 seulement* : Étant donné que les installations visées par l'article 81 peuvent être utilisées pour surveiller des personnes incarcérées ainsi que des personnes en liberté sous condition ou libérées d'office, quelle est l'incidence de cette situation sur la dynamique du pavillon de ressourcement?

## 6. Expérience globale

- Quelles sont certaines des difficultés auxquelles fait face le pavillon de ressourcement?
- Selon vous, y a-t-il un service ou une activité qui devrait occuper une place accrue au sein du pavillon de ressourcement?
- Quelle a été l'incidence de la COVID-19 sur votre prestation de services?
- Quels sont les interventions/services/programmes qui ont été les plus touchés par la pandémie?
- De quelle façon décririez-vous la relation entre le pavillon de ressourcement et le SCC? À quoi ressemble le niveau de communication? Comment décririez-vous votre accès aux ressources, aux services et aux plateformes du SCC?
- Avez-vous d'autres commentaires à ajouter au sujet de votre expérience au pavillon de ressourcement?